

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 286

28 avril 1998

SOMMAIRE

Barminter Participations S.A., Soparfi, Luxembourg	page 13707	GED.I.T., Gedeam Investissements Touristiques S.A., Luxembourg	13713, 13715
C.L.O.I., Caisse Luxembourgeoise d'Opérations Immobilières S.A., Luxembourg	13702	Geis Cargo International Luxembourg, GmbH, Luxembourg	13686
Cofiva S.A., Luxembourg	13702	Hachem Invest S.A., Luxembourg	13705
Confiserie Nikki, S.à r.l., Dudelange	13702	Heizung Biering, S.à r.l., Wormeldange-Haut . . .	13710
C.P.A. Print, S.à r.l., Centre de Production et d'Achat, Luxembourg	13712	Hermalux, S.à r.l., Mamer 13689, 13693, 13695, 13698	
Crest Audio Video, S.à r.l., Luxembourg	13702	Hodingh S.A., Luxembourg	13709
CTLS Mécanique S.A., Luxembourg	13703	Imagro, S.à r.l., Boevange-sur-Attert	13712
Dédé, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	13685	Inovajeau, S.à r.l., Rodange	13715
Densa Trading AG, Luxembourg	13701	International Building Integrate System S.A., Luxembourg	13716
Digital Vision Systems, S.à r.l., Luxembourg	13702	International Oil Transport S.A., Hettermillen . .	13716
Dow Jones Markets Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	13701	International Terry Company, S.à r.l., Luxembourg	13715
Emde Finances S.A., Luxembourg	13703	Jaragua, S.C.I, Luxembourg	13723
Engineering Business S.A., Luxembourg	13703	Jorissa Holding S.A., Luxembourg	13723
European Automotive Investment Company S.A., Luxembourg	13707	Kikuoka Luxembourg S.A., Canach	13727
European Enterprise Investments S.A., Luxembourg-Kirchberg	13703	KMS, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	13727
European Money Market, Sicav, Luxembourg . . .	13704	Köpenicker Bank eG, Berlin	13724
Euro Property Finance S.A., Luxembourg	13704	Köpenicker Bank eG, - Niederlassung Luxembourg, Strassen	13724
Euro Property Investments S.A., Luxembourg . . .	13704	Labrador Finance S.A., Luxembourg	13726
Falona S.A., Luxembourg	13682, 13683	Liberty Hill, S.à r.l., Luxembourg	13715
Fiducenter Jean Hoffmann & Cie, S.e.c.s., Luxembourg	13682	Luna d'Oro, S.à r.l., Luxembourg	13727
Fiduciaire et Société de Gestion Européenne S.A., Luxembourg	13712	Luxcommunication S.A., Luxembourg . . . 13716, 13718	
Finaber S.A., Luxembourg	13683	Luxdiagnostic, S.à r.l., Bertrange	13727
Finanz Universal S.A., Luxembourg	13683	Lux-Met-Ro, S.à r.l., Berschbach	13727
Fingecom S.A., Luxembourg	13706, 13707	Macchine S.A., Luxembourg	13727
Finimex Holdings S.A., Senningerberg	13709	Maintenance Industrielle Générale, S.à r.l., Bertrange	13723, 13724
Flagstone Holding S.A., Luxembourg	13703	Maison et Santé, S.à r.l., Bereldange	13728
Flagstone Investments S.A., Luxembourg	13709	Manor Properties S.A., Luxembourg	13725, 13726
Fleurs du Temps, S.à r.l., Rumelange	13710	Marsala, S.à r.l., Luxembourg	13728
Follie S.A., Luxembourg	13710	Masima, S.à r.l., Fentange	13728
Garage Fumanti, S.à r.l., Luxembourg	13710	Michiko S.A., Canach	13728
Gatsby Production S.A., Luxembourg	13710	Merit Commercial S.A., Rumelange	13721, 13722
Gecom S.A., Luxembourg	13711, 13712	Milk Bar Lo Smeraldo, S.à r.l., Luxembourg	13728
		Nostras S.A., Mamer	13718
		Olm Holding S.A., Luxembourg	13720, 13721
		(G.L. et F.) Simone & Fils S.A., Luxbg . . .	13684, 13685

FIDUCENTER JEAN HOFFMANN & CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

CESSION DE PART SOCIALE

La soussignée Nicole Thommes, employée privée, demeurant à Oberpallen, cède par la présente irrévocablement à Monsieur Marc Koeune, économiste, demeurant à Steinsel qui accepte, 1 (une) part sociale de FIDUCENTER JEAN HOFFMANN & CIE, S.e.c.s., société de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau pour le prix de 1,- LUF et reconnaît qu'à partir de ce jour, elle n'a plus aucun droit, titre ou intérêt quelconque dans la part ainsi cédée.

Le 31 décembre 1997.

*Cédante**Cessionnaire*

Nicole Thommes

Marc Koeune

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1998, vol. 502, fol. 23, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04929/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

FALONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Eric Breuillé, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Arlon (Belgique), ci-après dénommé «le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de FALONA S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu le 15 novembre 1995 par le notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains, publié au Mémorial C, numéro 30 du 17 janvier 1996, modifiée suivant acte du notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 2 octobre 1996, publié au susdit Mémorial C, numéro 647 du 13 décembre 1996,

en vertu d'un pouvoir sous seing privé conféré par une résolution du conseil d'administration, prise en sa réunion du 14 janvier 1998.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Le comparant, agissant ès qualités, a requis le notaire de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I. - Le capital de la société anonyme FALONA S.A., prédésignée, s'élève actuellement à cent millions de pesetas (100.000.000,- ESP), représenté par dix mille (10.000) actions de dix mille pesetas (10.000,- ESP) chacune, entièrement libérées.

II. - Aux termes de l'article 3 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à cinq cents millions de pesetas (500.000.000,- ESP) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital.

III. - Le conseil d'administration, en sa réunion du 14 janvier 1998 et en conformité des pouvoirs lui conférés aux termes de l'article 3 des statuts, a réalisé une deuxième tranche de l'augmentation de capital autorisé à concurrence de trente millions de pesetas (30.000.000,- ESP), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de cent millions de pesetas (100.000.000,- ESP) à cent trente millions de pesetas (130.000.000,- ESP), par la création de trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille pesetas (10.000,- ESP) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV. Toujours en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes de l'article 3 des statuts, le conseil d'administration a supprimé le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires et a décidé d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles BPH FINANCE S.A., établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

V. - Les trois mille (3.000) actions nouvelles sont souscrites et libérées intégralement par la société BPH FINANCE S.A., préqualifiée, par un versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme FALONA SA, prédésignée, de sorte que la somme de trente millions de pesetas (30.000.000,- ESP) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI. - Suite à la réalisation de cette deuxième tranche de l'augmentation de capital autorisé, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à cent trente millions de pesetas (130.000.000,- ESP), représenté par treize mille (13.000) actions d'une valeur nominale de dix mille pesetas (10.000,- ESP) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à sept millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille francs luxembourgeois (7.299.000,- LUF).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à cent quinze mille francs luxembourgeois (115.000,- LUF).

Dont acte, passé à Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

Et après lecture, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Breuillé, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 19 janvier 1998, vol. 460, fol. 100, case 4. – Reçu 72.990 francs.

Le Receveur (signé): Molling

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 23 janvier 1998.

F. Molitor.

(04927/223/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

FALONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

(04928/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

FINANZ UNIVERSAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 18.707.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 24 septembre 1981, acte publié au Mémorial C n° 287 du 29 décembre 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 juillet 1985, acte publié au Mémorial C n° 266 du 12 septembre 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 juin 1986, acte publié au Mémorial C n° 259 du 12 septembre 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 mai 1989, acte publié au Mémorial C n° 283 du 5 octobre 1989.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1998, vol. 502, fol. 25, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINANZ UNIVERSAL S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(04932/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

FINABER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 41.919.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée FINABER S.A., inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 41.919, ayant son siège social à Luxembourg, 21, rue Glesener.

Ladite société constituée par acte du notaire Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 novembre 1992, publié au Mémorial C numéro 48 du 2 février 1993.

L'assemblée est présidée par Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit (UCL), demeurant à Arlon, Belgique.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Antonella Graziano, licenciée en sciences économiques et commerciales, demeurant à Luxembourg.

I. Qu'il résulte de la liste de présence que les trente mille (30.000) actions représentatives du capital social de trente millions de francs français (FRF 30.000.000,-), sont dûment présentes ou représentées à cette assemblée.

Laquelle liste de présence, ainsi que la procuration des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes, avec lesquelles elles seront soumises à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme FINABER S.A.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.

4. Divers.

III. Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société FINABER S.A., avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur:

La FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg, 21, rue Glesener.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner bonne et valable décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et, à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé. M. Gehlen, J.-M. Nicolay, A. Graziano, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 1998, vol. 105S, fol. 1, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

J. Delvaux.

(04931/208/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

G. L. ET F. SIMONE & FILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme G. L. ET F. SIMONE & FILS S.A., ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 22 septembre 1997, acte en voie de publication.

L'assemblée est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Karin Reuter, employée privée, demeurant à Contern.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant à Thionville, France.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de trois millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 3.750.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-) par la création et l'émission de trois mille sept cent cinquante (3.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Souscription et Libération

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires, le notaire soussigné et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec la ou les procuration(s) signée(s) ne varietur par les mandants.

III. Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée, et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 3.750.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-) par la création et l'émission de trois mille sept cent cinquante (3.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Et à l'instant même les trois mille sept cent cinquante (3.750) actions nouvelles ont été souscrites par les actionnaires fondateurs au prorata de leur participation actuelle, à savoir:

- mille huit cent soixante-quinze (1.875) actions par Monsieur Gian Luigi Simone, administrateur de sociétés, demeurant à Turin, Italie, ici représenté par Monsieur Claude Faber, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Turin, Italie, en date du 16 janvier 1998, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- mille huit cent soixante-quinze (1.875) actions par Madame Federica De Dominicis, sans état particulier, demeurant à Turin, Italie, ici représentée par Monsieur Claude Faber, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Turin, Italie, en date du 16 janvier 1998, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées moyennant un versement en espèces, de sorte que la somme de trois millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 3.750.000,-) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions au porteur d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) par action.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état ou demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Faber, K. Reuter, D. Kirsch, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 1998, vol. 831, fol. 98, case 7. – Reçu 37.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 28 janvier 1998.

R. Schuman.

(04948/237/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

G. L. ET F. SIMONE & FILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(04949/237/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

DEDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 81, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 45.784.

Extrait de la décision des associés du 30 décembre 1997

Démission de Monsieur Jean Kremer, commerçant, demeurant à Esch-sur-Alzette, en sa qualité de gérant de ladite société.

Nomination de Monsieur Jean-Luc Kremer, commerçant, demeurant à Mondercange, comme nouveau gérant de la société à partir du 1^{er} janvier 1998.

Signé: J. Kremer, M. Kremer Le-Mentec, J.- L. Kremer, D. Kremer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 1998, vol. 308, fol. 73, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour extrait conforme, délivré à la prédite société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 1998.

Signature.

(04915/219/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

**GEIS CARGO INTERNATIONAL LUXEMBURG, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. JACKY MAEDER INTERNATIONAL, GmbH).**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 12.797.

Beglaubigte Abschrift

Zur Eintragung in das R. C. Nr. B 12.797 überreichen wir als alleinvertretungsberechtigte und von den Beschränkungen des § 181 BGB befreite Geschäftsführer der JACKY MAEDER INTERNATIONAL, GmbH, mit Sitz in Luxemburg:

1. die Erste Ausfertigung des Protokolls vom 1.12.1997 -UR.Nr. 677/1997 des Notars Herbert Weise zu Frankfurt am Main,

2. die begl. Ablichtung der Abtretungsurkunde Nr. 676/1997 des Notars Herbert Weise zu Frankfurt am Main, und melden folgendes hiermit an:

Die Firma der Gesellschaft wurde geändert und lautet nunmehr wie folgt: GEIS CARGO INTERNATIONAL LUXEMBURG, GmbH. Die Satzung wurde in Art. 3 geändert und lautet wie folgt: «Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung GEIS CARGO INTERNATIONAL LUXEMBURG, GmbH, an. Die Eintragung der Firmen- nebst Satzungsänderung wird hiermit angemeldet.

Der Geschäftsführer Bernward Jüttner wurde von seinem Amt als Geschäftsführer abberufen; ihm wurde Entlastung erteilt.

Gleichzeitig wurden wir, die Unterzeichnenden, zu jeweils alleinvertretungsberechtigten und von den Beschränkungen des § 181 BGB befreiten Geschäftsführer, nämlich

a) Hans Georg Geis, geboren am 14.8.1941, Speditionskaufmann, wohnhaft Mörickestrasse 14 in 90491 Nürnberg,

b) Wolfgang Geis, geboren am 25.12.1945, Betriebswirt, wohnhaft Grasbergstrasse 41 in 97615 Salz, bestellt.

Ein jeder von uns erklärt:

Ich versichere, dass die Stammeinlage von insgesamt LUF 500.000,- von dem Gesellschafter an die Gesellschaft in bar in voller Höhe/zur Hälfte eingezahlt ist und sich der/die eingezahlte/n Betrag/Beträge endgültig in meiner freien Verfügung als Geschäftsführer befindet/n.

Ich versichere weiter, dass keine Umstände vorliegen, aufgrund deren ich nach § 6 II GmbH-Gesetz von dem Amt als Geschäftsführer ausgeschlossen wäre:

Ich wurde niemals wegen einer Straftat nach den §§ 283 bis 283 d des Strafgesetzbuches verurteilt. Ferner ist mir weder durch gerichtliches Urteil noch durch vollziehbare Entscheidung einer Verwaltungsbehörde die Ausübung irgendeines Berufes, Berufszweiges, Gewerbes oder Gewerbebezweiges untersagt. Ich wurde von dem Notar über meine unbeschränkte Auskunftspflicht gegenüber dem Registergericht belehrt.

Herr Hans Georg Geis zeichnet seine Unterschrift wie folgt:

Unterschrift.

Herr Wolfgang Geis zeichnet seine Unterschrift wie folgt:

Bischofsheim, den 17. Dezember 1997.

Unterschrift.

Wir melden die Abberufung von Herrn Jüttner von seinem Amt als Geschäftsführer sowie die Neubestellung unserer jeweiligen Bestellung zu Geschäftsführern zur Eintragung in das Register an.

Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, welche Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein können und durch einfachen Mehrheitsbeschluss der Gesellschafter ernannt werden.

Frankfurt am Main, den 1. Dezember 1997.

Bischofsheim, den 17. Dezember 1997.

Unterschrift Unterschrift
Geschäftsführer Geschäftsführer

Abschrift - Urkunden-Rollen-Nummer 676 für 1997

Verhandelt zu Frankfurt am Main am 1. Dezember 1997.

Vor dem unterzeichnenden Notar Herbert Weise, mit dem Amtssitz in Frankfurt am Main.

Erschienen heute:

1. Herrn Bernward Jüttner, geboren am 21.10.1951, geschäftsansässig Fasanenweg 5A in 65451 Kelsterbach, dem Notar persönlich bekannt,

2. Herrn Hans-Georg Geis, geboren am 14.8.1941, wohnhaft Mörickestrasse 14 in 90941 Nürnberg, dem Notar persönlich bekannt,

3. Herrn Wolfgang Geis, geboren am 25.12.1945, wohnhaft Grasbergstrasse 41 in 97615 Salz, dem Notar persönlich bekannt.

Der Erschienene zu 1. erklärte vorab, dass er nachfolgend nicht im eigenen Namen handele, sondern in seiner Eigenschaft als alleinvertretungsberechtigter Geschäftsführer der GEIS CARGO JM INTERNATIONAL, GmbH, Fasanenweg 5A in 65451 Kelsterbach, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Rüsselheim unter HRB-Nr. 3402-, für diese Gesellschaft.

Diese GmbH wird nachfolgend kurz «Verkäufer» genannt.

Die Erschienenen zu 2. und 3. erklärten, dass sie nachfolgend nicht im eigenen Namen handeln, sondern in ihrer jeweiligen Eigenschaft als alleinvertretungsberechtigte Geschäftsführer der GEIS, GmbH, mit Sitz in Bad Neustadt, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Schweinfurt unter HRB-Nr. 1178, für diese Gesellschaft und, dass diese GEIS, GmbH, nachfolgend in ihrer Eigenschaft als Komplementärin der HANS GEIS, GmbH & CO., INTERNATIONALE

SPEDITION, mit Sitz in Bad Neustadt, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Schweinfurt unter HRA-Nr. 5052, für diese Gesellschaft handelt.

Diese Gesellschaft (also die GmbH & Co.) wird nachfolgend kurz «Käufer» genannt.

Dies vorausgeschickt erklärten die Parteien weiter was folgt:

Die Vertragsparteien baten um Protokollierung des nachstehenden Abtretungsvertrages über einen Geschäftsanteil und erklärten was folgt:

1. Verkäufer hält an der JACKY MAEDER INTERNATIONAL, GmbH, Findel Airport in L-1110 Luxemburg sämtliche Geschäftsanteile in Höhe von LUF 500.000,- = insgesamt 500 Anteile, und tritt diese Geschäftsanteile mit Wirkung ab dem 1.1.1997 an Käufer hiermit ab, der die Abtretung hiermit annimmt.

2. Der Kaufpreis beträgt DEM 1,- pro Geschäftsanteil, d.h. DEM 500,-.

3. Das Gewinnbezugsrecht soll per 1.1.1997 übergehen.

4. Die Zustimmung der Gesellschafterversammlung zu dieser Abtretung liegt bereits vor.

5. Die Kosten dieses Vertrages trägt die Gesellschaft.

Das vorstehende Protokoll wurde den Erschienenen vorgelesen, von ihnen genehmigt und in Gemeinschaft mit dem Notar eigenhändig wie folgt unterschrieben:

Unterschriften
H. Weise
Notar

1. Ausfertigung - Urkunden-Rollen-Nummer 677 für 1997

Verhandelt zu Frankfurt am Main am 1. Dezember 1997.

Der unterzeichnende Notar Herbert Weise, mit dem Amtssitz in Frankfurt am Main.

Erschienen heute:

1. Herrn Hans-Georg Geis, geboren am 14.8.1941, wohnhaft Mörickestrasse 14 in 90941 Nürnberg, dem Notar persönlich bekannt,

2. Herrn Wolfgang Geis, geboren am 25.12.1945, wohnhaft Grasbergstrasse 41 in 97615 Salz, dem Notar persönlich bekannt.

Die Erschienenen zu 1. und 2. erklärten vorab, dass sie nachfolgend nicht im eigenen Namen handeln, sondern in ihrer jeweiligen Eigenschaft als alleinvertretungsberechtigte Geschäftsführer der GEIS, GmbH, mit Sitz in Bad Neustadt, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Schweinfurt unter HRB-Nr. 1178, für diese Gesellschaft und, dass diese GEIS, GmbH, nachfolgend in ihrer Eigenschaft als Komplementärin der HANS GEIS, GmbH & CO., INTERNATIONALE SPEDITION, mit Sitz in Bad Neustadt,

eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Schweinfurt unter HRA-Nr. 5052, für diese Gesellschaft nachfolgend handelt.

Dies vorausgeschickt erklärte die hier vertretene Gesellschaft weiter was folgt: Die HANS GEIS, GmbH & CO., INTERNATIONALE SPEDITION hat durch heutige Abtretungsurkunde Nr. 676/1997 des amtierenden Notars sämtliche Anteile an der JACKY MAEDER INTERNATIONAL, GmbH, mit Sitz in L-1110 Luxemburg übernommen.

Somit ist das gesamte Stammkapital von 500 Anteilen in Höhe von LUF 500.000,- der Gesellschaft hier vertreten.

Unter Verzicht auf die Einhaltung von Frist- und Formvorschriften für die Abhaltung einer Gesellschafterversammlung hält die Gesellschafterin eine Gesellschafterversammlung der JACKY MAEDER INTERNATIONAL, GmbH, mit Sitz in L-1110 Luxemburg, hiermit ab und beschliesst was folgt:

Die Firma der Gesellschaft wird geändert und lautet nunmehr wie folgt: GEIS CARGO INTERNATIONAL LUXEMBURG, GmbH. Die Satzung wird in Art. 3 geändert und lautet wie folgt: «Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung GEIS CARGO INTERNATIONAL LUXEMBURG, GmbH, an.

Der Geschäftsführer Berward Jüttner wird von seinem Amt als Geschäftsführer abberufen, ihm wird Entlastung erteilt.

Gleichzeitig werden zu jeweils alleinvertretungsberechtigten und von den Beschränkungen des § 181 BGB befreite Geschäftsführer die Herren, nämlich

a) Hans Georg Geis, geboren am 14.8.1941, Speditionskaufmann, wohnhaft Mörickestrasse 14 in 90491 Nürnberg,

b) Wolfgang Geis, geboren am 25.12.1945, Betriebswirt, wohnhaft Grasbergstrasse 41 in 97615 Salz,

bestellt.

Weiteres soll nicht beschlossen werden.

Das vorstehende Protokoll wurde den Erschienenen vorgelesen, von ihnen genehmigt und sodann in Gemeinschaft mit dem amtierenden Notar eigenhändig wie folgt unterschrieben:

Unterschriften
H. Weise
Notar

Art. 1. Zwischen den Besitzern der hiermit geschaffenen Geschäftsanteile und derjenigen Anteile die späterhin noch ausgegeben werden könnten, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie diese später vervollständig beziehungsweise abgeändert wurden, und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist die Durchführung und die Vermittlung von Gütertransporten, Zollabfertigungen und Lagerungen aller Art, sowie der Erwerb, der Betrieb und die Veräusserung von Liegenschaften und Grundstücken.

Desweiteren kann die Gesellschaft die Durchführung und Vermittlung sämtlicher Dienstleistungen und Geschäfte vornehmen, die mit dem Hauptgesellschaftszweck zusammenhängen oder diesen fördern.

Art. 3. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung GEIS CARGO INTERNATIONAL LUXEMBURG, GmbH, an.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt. Er kann zu jeder Zeit in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss des oder der Geschäftsführer verlegt werden.

Im Falle von Kriegswirren, wirtschaftlichen oder politischen Krisen, welche die Ausübung der Gesellschaftstätigkeit am Sitze nicht mehr erlauben, kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss derjenigen Teilhaber, welche noch in der Lage sind, sich unter den gegebenen Umständen der Geschäfte der Gesellschaft anzunehmen, nach dem Ausland verlegt werden. Eine solche Verlegung des Gesellschaftssitzes, die immer nur provisorischer Natur sein kann, ändert die Nationalität der Gesellschaft nicht.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist auf die Summe von fünfhunderttausend luxemburgische Franken (500.000,- LUF) festgesetzt, eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je eintausend luxemburgische Franken (1.000,- LUF), welche voll eingezahlt sind.

Die Gesellschaftsanteile sind wie folgt verteilt:

1. GEIS CARGO JM INTERNATIONAL, GmbH, mit Sitz in 65451 Kelsterbach, vierhundertneunzig Anteile	490
2. GEIS CARGO JM INTERNATIONAL, GmbH, mit Sitz in 65451 Kelsterbach, zehn Anteile	10
Total: fünfhundert Anteile	500

Art. 7. Gesellschafterbeschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der Stimmen getroffen, mit Ausnahme folgender Punkte, die der Zustimmung einer Dreiviertelmehrheit der Stimmen bedürfen:

- a) Satzungsänderungen;
- b) Abgabe und Veräusserungen von Anteilscheinen;
- c) Aufnahme von Krediten und Vergabe von Bürgschaften;
- d) Investitionen von über hunderttausend Franken (100.000,-).

Art. 8. Ausser seiner Gesellschaftseinlage kann jeder Teilhaber, mit der vorherigen Zustimmung der anderen Teilhaber, der Gesellschaft persönliche Kreditzuschüsse in Kontokorrent gewähren. Diese Kreditzuschüsse werden auf ein spezielles Kontokorrent zwischen dem kreditgebenden Teilhaber und der Gesellschaft verbucht. Sie tragen Zinsen zu einem Satz welcher von der Generalversammlung der Teilhaber mit zweidrittel Mehrheit festgelegt wird. Diese Zinsen werden als allgemeine Geschäftskosten der Gesellschaft verbucht.

Kreditzuschüsse die von einem Teilhaber in der in diesem Artikel bestimmten Form gegeben werden, sind nicht als zusätzliche Gesellschaftseinlage zu betrachten, und der Teilhaber wird für diesen Betrag nebst Zinsen als Gläubiger der Gesellschaft anerkannt.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, welche Gesellschafter oder Nicht-gesellschafter sein können und durch einfachen Mehrheitsbeschluss der Gesellschafter ernannt werden.

Art. 10. Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift des oder der Geschäftsführer und eines Gesellschafters beziehungsweise dessen gesetzlichen Vertreters oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Gesellschaftern.

Der oder die Geschäftsführer werden auf unbestimmte Dauer ernannt.

Art. 11. Die Geschäftsführer können Prokuristen der Gesellschaft ernennen, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift vertreten können, aber nur in denjenigen Grenzen welche in der Prokura bestimmt werden müssen.

Der oder die Geschäftsführer, welche einen Prokuristen ernannt haben, können von der Gesellschaft für die Wahl des Prokuristen zur Rechenschaft gezogen werden.

Art. 12. Die Geschäftsführer sind einfache Mandatare der Gesellschaft und sie gehen persönlich keine Verpflichtungen ein in Bezug auf die Verbindlichkeiten, welche sie im Namen der Gesellschaft und in den Grenzen ihrer Befugnisse eingegangen sind.

Sie sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Oktober und endet am dreissigsten September eines jeden Jahres.

Art. 14. Die Geschäftsführung hat über die Gesellschaftstätigkeit ordnungsgemäss Buch zu führen, gemäss den einschlägigen kaufmännischen Gepflogenheiten.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres hat die Geschäftsführung ein Inventar; eine Bilanz, eine Gewinn- und Verlustrechnung sowie einen Anhang aufzustellen.

Ein Lagebericht muss gleichzeitig abgegeben werden.

Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung und den Anhang nehmen.

Art. 15. Vom Reingewinn sind jährlich wenigstens ein Zwanzigstel zur Bildung eines gesetzlichen Rücklagefonds vorwegzunehmen. Diese Verpflichtung erlischt, wenn die Rücklagen den zehnten Teil des Gesellschaftskapitals erreicht haben, und ist wieder einzusetzen sobald dieses Zehntel in Anspruch genommen ist. Der Jahresabschluss wird den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt; diese äussern sich durch eine besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Saldo des Reingewinns steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung.

Art. 16. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie durch die gesetzliche Untersagung eines Teilhabers.

Im Falle des Ablebens eines Teilhabers wird die Gesellschaft zwischen den überlebenden Teilhabern und den gesetzlichen Erben fortgesetzt.

Die Gesellschaft anerkennt jedoch nur einen einzigen Eigentümer pro Gesellschaftsanteil. Etwaige Eigentümer in ungeteiltem Eigentum sind gehalten einen von ihnen der Gesellschaft gegenüber zu bezeichnen, welcher diese Anteile vertreten wird.

Art. 17. Die eventuelle Liquidierung der Gesellschaft wird durch den oder die Geschäftsführer im Amt abgewickelt werden und, falls keine Geschäftsführer vorhanden sind oder falls sie den Auftrag nicht annehmen, durch einen Liquidator, welcher von der Generalversammlung ernannt wird.

Die Liquidation wird gemäss den Artikel 141-151 des Gesetzes vom 10. August 1915 erfolgen.

Art. 18. Das nach erfolgter Liquidation verbleibende Nettovermögen wird unter die Teilhaber im Verhältnis zu ihren Anteilen an der Gesellschaft verteilt.

Etwaige Verluste werden in gleicher Weise aufgeteilt, ohne dass jedoch ein Teilhaber gehalten werden könnte Zahlungen zu leisten, welche seine Geschäftseinlagen übersteigen.

Art. 19. Sämtliche Streitigkeiten, welche während der Dauer oder während der Liquidierung der Gesellschaft, sei es zwischen den Gesellschaftern selbst, sei es zwischen dem oder den Geschäftsführern und der Gesellschaft entstehen, werden soweit es sich um die Gesellschaftsangelegenheiten handelt, durch Schiedsgericht entsprechend der Zivilprozessordnung entschieden.

Art. 20. Die Unterzeichneten erklären dass die annähernde Summe von Kosten, Auslagen, Steuern oder sonstigen Aufwendungen, die der Gesellschaft entstehen werden als Folge ihrer Gründung auf die Summe von fünfzehntausend Franken geschätzt wird.

Der vorstehende Text gibt den vollständigen Satzungswortlaut des Gesellschaftsvertrages wieder; die unveränderten Bestimmungen stimmen mit dem zuletzt zum Handelsregister eingereichten Satzungswortlaut des Gesellschaftsvertrages und die veränderten Bestimmungen stimmen mit den in der Gesellschafterversammlung vom 1.12.1997 - UR. Nr. 677/1997 des Notars Herbert Weise in Frankfurt am Main gefassten Beschlüsse überein, was ich hiermit bestätige.

Frankfurt am Main, den 9. Dezember 1997.

H. Weise
Notar

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04947/000/232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

HERMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 59.813.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on 31 December.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of HERMALUX, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, incorporated by a deed of the undersigned notary on 19 June 1997, deed published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 542 of 2 October 1997, which deed was modified on 6 August 1997 by the undersigned notary, modification published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 674 of 2 December 1997.

The meeting is presided by Mister John Warren, private employee, residing in Luxembourg-Limpertsberg, who appoints as secretary residing in Mamer, Mister Jean-Pierre Saddi, private employee, Mister John Warren, prequalified, acts also as scrutineer.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman issues the attendance list, which after having been signed *ne varietur* by the shareholders present and represented together with the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

The chairman declares and requests the notary to state:

I. That it appears from the attendance list, that all of the shares are present or represented at the present meeting. The meeting is therefore regularly constituted without any convocation and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting.

II. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase the corporate capital firstly by an amount of FRF 249,400.- (two hundred forty-nine thousand and four hundred French francs) by supply of 2,494 (two thousand four hundred and ninety-four) shares of the company COLUMBUS S.A., registered at Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France, each share of a nominal value of FRF 100.- (one hundred French francs) and secondly by an amount of FRF 2,749,400.- (two million seven hundred forty-nine thousand and four hundred French francs) by supply of 27,494 (twenty-seven thousand four hundred and ninety-four) shares of the company EQUINOX II S.A. registered at Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France, each share of a nominal value of FRF 100.- (one hundred French francs) and thirdly by an amount of FRF 1,749,400.- (one million seven hundred forty-nine thousand and four hundred French francs) by supply of 17,494 (seventeen thousand four hundred and ninety-four) shares of the company CAPITAINE GUYNEMER S.A. registered at

Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France, each share of a nominal value of FRF 100.- (one hundred French francs) in order to raise the corporate capital from its present amount of FRF 26,536,600.- (twenty-six million five hundred thirty-six thousand and six hundred French francs) to FRF 31,284,800.- (thirty-one million two hundred eighty-four thousand and eight hundred French francs) by the creation and issue of 23,741 (twenty-three thousand seven hundred and forty-one) new shares with a nominal value of FRF 200.- (two hundred French francs) each, having the same rights and advantages as the existing shares and having right to profits in the same proportion as the existing shares.

2. Renunciation of the existing shareholders to their preference subscription right.

3. Subscription and payment of the newly issued shares by supply of 2,494 shares of the company COLUMBUS S.A., registered at Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France and the supply of 27,494 shares of the company EQUINOX II S.A., registered at Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France and by the supply of 17,494 shares of the company CAPITAINE GUYNEMER S.A., registered at Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France.

4. Amendment of the article 5 of the statutes to adapt it to the resolutions taken on basis of the above-mentioned agenda.

5. Miscellaneous.

The assembly having approved the declarations of the chairman, and considering duly convened, has deliberated and takes by separate vote and unanimously the following decisions:

First Resolution

The assembly decides to increase the capital firstly by an amount of FRF 249,400.- (two hundred forty-nine thousand and four hundred French francs) by supply of 2,494 (two thousand four hundred and ninety-four) shares of the company COLUMBUS S.A., registered at Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France and secondly by an amount of FRF 2,749,400.- (two million seven hundred forty-nine thousand and four hundred French francs) by supply of 27,494 (twenty-seven thousand four hundred and ninety-four) shares of the company EQUINOX II S.A. registered at Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France, and thirdly by an amount of FRF 1,749,400.- (one million seven hundred forty-nine thousand and four hundred French francs) by supply of 17,494 (seventeen thousand four hundred and ninety-four) shares of the company CAPITAINE GUYNEMER S.A. registered at Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France, in order to raise it from its present amount of FRF 26,536,600.- (twenty-six million five hundred thirty-six thousand and six hundred French francs) to FRF 31,284,800.- (thirty-one million two hundred eighty-four thousand and eight hundred French francs) by the creation and issue of 23,741 (twenty-three thousand seven hundred and forty-one) new shares with a nominal value of FRF 200.- (two hundred French francs) each, having the same rights and advantages as the existing shares and having right to profits in the same proportion as the existing shares.

The appearing parties and the undersigned notary declare that the shares in the French companies COLUMBUS S.A., EQUINOX II S.A. and CAPITAINE GUYNEMER S.A., all of three companies having their registered office at Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France, that are brought to increase the capital of the company represent more than 75 % of the corporate capital of each of the French companies.

Second Resolution

The sole existing shareholder renounces to its preferential subscription right for the capital increase here-above decided.

Third Resolution

Mr Tom Thomson subscribes to all newly issued shares at par value and he declares to fully pay-in the newly issued shares subscribed firstly by the supply of 2,494 shares of the company COLUMBUS S.A., registered at Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France and secondly by the supply of 27,494 shares of the company EQUINOX II S.A., registered at Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France, and thirdly by the supply of 17,494 shares of the company CAPITAINE GUYNEMER S.A., registered at Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France.

Mr Tom Thomson is represented by Mr J. Warren by virtue of a proxy given under private deed on december 30th 1997.

This supply is not submitted to a prior audit report issued by a «réviseur d'entreprises».

The assembly representing the total corporate capital of the company accepts unanimously the subscription of 23,741 newly issued shares by Mr Tom Thomson.

The shareholders declare that the shares have been duly transferred in full property to the company and the shareholders grant to one another due discharge.

Fourth Resolution

Following the capital increases the assembly decides to amend the article 5 of the statutes in order to read as follows:

Art. 5. The corporate capital is set at FRF 31,284,800.- (thirty-one million two hundred and eighty-four thousand eight hundred French Francs), divided into 156,424 (one hundred and fifty-six thousand four hundred and twenty-four) shares with a nominal value of FRF 200.- (two hundred French Francs) each, fully paid up.

On the basis of the above decided capital increase, the corporate capital of FRF 31,284,800.- is held as follows:

CITADEL HOLDINGS plc	132,683 shares	FRF 26,536,600
Mr Tom Thomson	23,741 shares	FRF 4,748,200
Total:	156,424 shares	FRF 31,284,800

Evaluation - Expenses

The expenses, costs, remuneration of charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 85,000.- LUF.

The increase of capital is valued 29,274,368.- LUF.

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that at the request of the above appearing people the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le 31 décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HERMALUX, S.à r.l., avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 59.813, constituée suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant en date du 19 juin 1997, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 542 du 2 octobre 1997, acte modifié en date du 6 août 1997 par le même notaire, modification publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 674 du 2 décembre 1997.

L'assemblée est présidée par M. John Warren, employé privé, demeurant à Luxembourg-Limpertsberg,

qui désigne comme secrétaire M. Jean-Pierre Saddi, employé privé, demeurant à Mamer,

M. John Warren, préqualifié, agit également en fonctions de scrutateur.

Le bureau étant ainsi formé, dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les associés présents et le mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés, représentant l'intégralité du capital social sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation du capital social premièrement à concurrence de FRF 249.400,- (deux cent quarante-neuf mille quatre cents francs français) par l'apport de 2.494 (deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) actions de la société COLUMBUS S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France, chacune d'une valeur nominale de FRF 100,- (cent francs français), deuxièmement à concurrence de FRF 2.749.400,- (deux millions sept cent quarante-neuf mille quatre cents francs français) par l'apport de 27.494 (vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) actions de la société EQUINOX II S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France, chacune d'une valeur nominale de FRF 100,- (cent francs français), et troisièmement à concurrence de FRF 1.749.400,- (un million sept cent quarante-neuf mille quatre cents francs français) par l'apport de 17.494 (dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) actions de la société CAPITAIN GUYNEMER S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France, chacune d'une valeur nominale de FRF 100,- (cent francs français), afin de porter le capital social de son montant actuel de FRF 26.536.600,- (vingt-six millions cinq cent trente-six mille six cents francs français) au montant de FRF 31.284.800,- (trente et un millions deux cent quatre-vingt-quatre mille huit cents francs français) par la création et l'émission de 23.741 (vingt-trois mille sept cent quarante et une) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de FRF 200,- (deux cents francs français) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes et ayant droit au bénéfice dans la même proportion que les parts sociales existantes.

2. Renonciation des associés à leur droit de souscription préférentiel.

3. Souscription et libération des parts sociales nouvelles par l'apport de 2.494 (deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) actions de la société COLUMBUS S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France, et, par l'apport de 27.494 (vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) actions de la société EQUINOX II S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France, et, par l'apport de 17.494 (dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) actions de la société CAPITAIN GUYNEMER S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France.

4. Modification de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises sur base du présent ordre du jour.

5. Divers.

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social premièrement à concurrence de FRF 249.400,- (deux cent quarante-neuf mille quatre cents francs français) par l'apport de 2.494 (deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) actions de la société COLUMBUS S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France, chacune d'une valeur nominale de FRF 100,- (cent francs français), deuxièmement à concurrence de FRF 2.749.400,- (deux millions sept cent quarante-neuf mille quatre cents francs français) par l'apport de 27.494 (vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) actions de la société EQUINOX II S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129,

rue Servient, Lyon, France, chacune d'une valeur nominale de FRF 100,- (cent francs français), et troisièmement à concurrence de FRF 1.749.400,- (un million sept cent quarante-neuf mille quatre cents francs français) par l'apport de 17.494 (dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) actions de la société CAPITAINE GUYNEMER S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France, chacune d'une valeur nominale de FRF 100,- (cent francs français), afin de porter le capital social de son montant actuel de FRF 26.536.600,- (vingt-six millions cinq cent trente-six mille six cents francs français) au montant de FRF 31.284.800,- (trente et un millions deux cent quatre-vingt-quatre mille huit cents francs français) par la création et l'émission de 23.741 (vingt-trois mille sept cent quarante et une) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de FRF 200,- (deux cents francs français) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes et ayant droit au bénéfice dans la même proportion que les parts sociales existantes.

Les parties comparantes et le notaire instrumentant déclarent que les actions dans les sociétés COLUMBUS S.A., EQUINOX II S.A. et CAPITAINE GUYNEMER S.A., toutes avec siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France, qui font l'objet de l'apport dans l'augmentation de capital prédécrite représentent plus de 75 % du capital social de chacune de ces sociétés.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare renoncer à son droit de souscription préférentiel lors de l'augmentation de capital décidée ci-avant.

Troisième résolution

Monsieur Tom Thomson souscrit à toutes les nouvelles parts sociales émises à leur valeur nominale et déclare avoir intégralement libéré les parts sociales nouvellement émises par l'apport de 2.494 (deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) actions de la société COLUMBUS S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, et, par l'apport de 27.494 (vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) actions de la société EQUINOX II S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, et, par l'apport de 17.494 (dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) actions de la société CAPITAINE GUYNEMER S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon.

Monsieur Tom Thomson est représenté par M. J. Warren en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 décembre 1997.

Lesquels apports n'ont pas fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par un réviseur d'entreprises.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription de 23.741 (vingt-trois mille sept cent quarante et une) parts sociales nouvellement émises par M. Tom Thomson.

Les associés déclarent que les actions ont été dûment transférées en pleine propriété à la société et se donnent mutuellement quittance.

Quatrième résolution

A la suite des augmentations de capital qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à FRF 31.284.800,- (trente et un millions deux cent quatre-vingt-quatre mille huit cents francs français), divisé en 156.424 (cent cinquante-six mille quatre cent vingt-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de FRF 200,- (deux cents francs français) chacune entièrement libérée.

Suite aux augmentations de capital décidées ci-avant, le capital social est détenu comme suit:

CITADEL HOLDINGS plc	132.683 parts	FRF 26.536.600
M. Tom Thomson	23.741 parts	FRF 4.748.200
Total:	156.424 parts	FRF 31.284.800

Frais - Evaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises par la présente assemblée, sont estimés à 85.000,- LUF.

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital qui précède est évaluée à 29.274.368,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Warren, J.-P. Saggi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 1998, vol. 104S, fol. 100, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1998.

J. Delvaux.

(04954/208/217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

HERMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.813.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on 31 December.
Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of HERMALUX, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, incorporated by a deed of the undersigned notary on 19 June 1997, deed published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 542 on 2 October 1997 which deed was modified on 6 August 1997 by the undersigned notary, published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 674 of 2 December 1997.

The meeting is presided by Mr John Warren, private employee, residing in Luxembourg,
who appoints as secretary Mr Jean-Pierre Saggi, private employee, residing in Mamer.

The meeting elects as scrutineer Mr John Warren, prequalified.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman issues the attendance list, which after having been signed *in variatur* by the shareholders present and represented together with the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

The chairman declares and requests the notary to state:

I. That it appears from the attendance list, that all of the shares are present or represented at the present meeting. The meeting is therefore regularly constituted without any convocation and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting.

II. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase the corporate capital by an amount of FRF 249,400.- (two hundred forty-nine thousand and four hundred French francs) by supply of 2,494 (two thousand four hundred and ninety-four) shares of the company RHÔNE ALPES S.A., registered at Tour de Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France, each share of a nominal value of FRF 100.- in order to raise it from its present amount of FRF 31,284,800.- (thirty-one million two hundred eighty-four thousand and eight hundred French francs) to FRF 31,534,200.- (thirty-one million five hundred thirty-four thousand and two hundred French francs) by the creation and issue of 1,247 (one thousand two hundred and forty-seven) new shares with a nominal value of FRF 200.- (two hundred French francs) each, having the same rights and advantages than the existing shares and having right to profits in the same proportion than the existing shares.

2. Renunciation of the existing shareholders to their preference subscription right.

3. Subscription and payment of the newly issued shares by supply of 2,494 shares of the company RHÔNE ALPES S.A., registered at Tour de Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France.

4. Amendment of the article 5 of the statutes to adapt it to the resolutions taken on basis of the above-mentioned agenda.

5. Miscellaneous.

The meeting of shareholders having approved the declarations of the chairman, and considering duly convened, has deliberated and takes by separate vote and unanimously the following decisions:

First Resolution

The meeting of shareholders decides to increase the capital by an amount of FRF 249,400.- (two hundred forty-nine thousand and four hundred French francs) by supply of 2,494 (two thousand four hundred and ninety-four) shares of the company RHÔNE ALPES S.A., registered at Tour de Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France in order to raise it from its present amount of FRF 31,284,800.- (thirty-one million two hundred eighty-four thousand and eight hundred French francs) to FRF 31,534,200.- (thirty-one million five hundred thirty-four thousand and two hundred French francs) by the creation and issue of 1,247 (one thousand two hundred and forty-seven) new shares with a nominal value of FRF 200.- (two hundred French francs) each, having the same rights and advantages than the existing shares and having right to profits in the same proportion than the existing shares.

The appearing parties and the undersigned notary declare that the shares in French company RHÔNE ALPES S.A., registered at Tour du Crédit, 129, rue Servient, Lyon, France, that are brought to increase the capital of the company represent more than 75 % of the corporate capital of RHÔNE ALPES S.A.

Second Resolution

The existing shareholders renounce to their preferential subscription right for the capital increase hereabove decided.

Third Resolution

Mr Tom Thomson represented by Mr J. Warren by virtue of a proxy given under private deed on December 30th, 1997,

subscribes to all newly issued shares at par value and he declares to fully pay in the newly issued shares subscribed by the supply of 2,494 (two thousand four hundred and ninety-four) shares of the company RHÔNE ALPES S.A. registered at Tour de Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France.

This supply is not submitted to a prior audit report issued by a «réviseur d'entreprises».

The assembly representing the total corporate capital of the company accepts unanimously the subscription of all newly issued shares by Mr Tom Thomson.

The shareholders declare that the shares have been duly transferred in full property to the company and the shareholders grant to one another due discharge.

Fourth Resolution

Following the capital increase the assembly decides to amend the article 5 of the statutes in order to read as follows:

Art. 5. The corporate capital is set at FRF 31,534,200.- (thirty-one million five hundred thirty-four thousand and two hundred French francs), divided in 157,671 (one hundred fifty-seven thousand six hundred seventy-one) shares with a nominal value of FRF 200.- (two hundred French Francs) each, fully paid up.

On the basis of the above-decided capital increase, the corporate capital is held as follows:

CITADEL HOLDINGS plc	132,683 shares	FRF 26,536,600
Mr Tom Thomson	24,988 shares	FRF 4,997,600
Total:	157,671 shares	FRF 31,534,200

Evaluation - Expenses

The expenses, costs, remuneration of charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 45,000.- LUF.

The increase of capital is valued at 1,535,433.- LUF.

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that at the request of the above appearing people the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte précédent:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le 31 décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HERMALUX, S.à r.l., avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 59.813, constituée suivant acte reçu par devant le notaire instrumentant en date du 19 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 542 le 2 octobre 1997, acte modifié le 6 août 1997 par le même notaire, et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 674 le 2 décembre 1997.

L'Assemblée est présidée par M. John Warren, employé privé, demeurant à Luxembourg,

laquelle désigne M. Jean-Pierre Saddi, employé privé, demeurant à Mamer.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Warren, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi formé, dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les associés présents et le mandataire des associés représentés ainsi par les membres du bureau et la notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés, représentant l'intégralité du capital social sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de FRF 249.400,- (deux cent quarante-neuf mille quatre cents francs français) par apport de 2.494 (deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales de la société RHÔNE ALPES S.A., ayant son siège social à la Tour de Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France, chacune d'une valeur nominale de FRF 100,- (cent francs français) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de FRF 31.284.800,- (trente et un millions deux cent quatre-vingt-quatre mille huit cent francs français) à FRF 31.534.200,- (trente et un millions cinq cent trente-quatre mille deux cents francs français) par la création et l'émission de 1.247 (mille deux cent quarante-sept) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de FRF 200,- (deux cent francs français) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes et ayant droit au bénéfice dans la même proportion que les parts sociales existantes.

2. Renonciation des associés à leur droit de souscription préférentiel.

3. Souscription et libération des parts sociales nouvelles par l'apport de 2.494 (deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) actions de la société RHÔNE ALPES S.A., ayant son siège social à la Tour de Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France.

4. Modification de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

5. Divers.

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de FRF 249.400,- (deux cent quarante-neuf mille quatre cent francs français) par apport de 2.494 (deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales de la

société RHÔNE ALPES S.A., ayant son siège social à Tour de Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France, chacune d'une valeur nominale de FRF 100,- (cent francs français) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de FRF 31.284.800,- (trente et un millions deux cent quatre-vingt-quatre mille huit cent francs français) à FRF 31.534.200,- (trente et un millions cinq cent trente-quatre mille deux cents francs français) par la création et l'émission de 1.247 (mille deux cent quarante-sept) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de FRF 200,- (deux cents francs français) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes et ayant droit au bénéfice dans la même proportion que les parts sociales existantes.

Les parties comparantes et le notaire instrumentant déclarent que les actions dans la société de droit français RHÔNE ALPES S.A., ayant son siège social à Tour de Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France, qui font l'objet de l'apport dans l'augmentation de capital précitée représentent plus de 75 % du capital social de cette société.

Deuxième résolution

Les associés existants renoncent à leur droit de souscription préférentiel lors de l'augmentation de capital décidée ci-avant.

Troisième résolution

Monsieur Tom Thomson représenté par M. J. Warren en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée en date du 30 décembre 1997 souscrit à toutes les parts sociales nouvellement émises et déclare avoir libéré intégralement les parts sociales nouvellement émises et souscrites par un apport de 2.494 (deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) actions de la société RHÔNE ALPES S.A., ayant son siège social à la Tour de Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France.

Lequel apport n'a pas fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par un réviseur d'entreprises.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription de la totalité des parts sociales nouvellement émises par Monsieur Tom Thomson.

Les associés déclarent que les actions ont été dûment transférées en pleine propriété à la société et se donnent mutuellement quittance.

Quatrième résolution

A la suite de l'augmentation de capital qui précède l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de FRF 31.534.200,- (trente et un millions cinq cent trente-quatre mille deux cents francs français), divisé en 157.671 (cent cinquante-sept mille six cent soixante et onze) parts sociales d'une valeur nominale de FRF 200,- (deux cents francs français) chacune entièrement libérée.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-avant, le capital social est détenu comme suit:

CITADEL HOLDINGS plc	132.683 parts	FRF 26.536.600
M. Tom Thomson	24.988 parts	FRF 4.997.600
Total:	157.671 parts	FRF 31.534.200

Frais, Evaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimés à 45.000,- LUF.

L'augmentation de capital est évaluée à 1.535.433,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Warren, J.-P. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 1998, vol. 104S, fol. 100, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1998.

J. Delvaux.

(04955/208/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

HERMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 59.813.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on 31 December.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of HERMALUX, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, incorporated by a deed of the undersigned notary on

19 June 1997, deed published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 542 on 2 October 1997 which deed was modified on 6 August 1997 by the undersigned notary, published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 674 of 2 December 1997.

The meeting is presided by Mr John Warren, private employee, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Mr Jean-Pierre Saddi, private employee, residing in Mamer.

The meeting elects as scrutineer Mr John Warren, prequalified.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman issues the attendance list, which after having been signed ne varietur by the shareholders present and represented together with the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

The chairman declares and requests the notary to state:

I. That it appears from the attendance list, that all of the shares are present or represented at the present meeting. The meeting is therefore regularly constituted without any convocation and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting.

II. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase the corporate capital by an amount of FRF 249,400.- (two hundred forty-nine thousand and four hundred French francs) by supply of 2,494 (two thousand four hundred and ninety-four) shares of the company PHILIPPE AUGUSTE S.A., registered at Tour de Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France, each share of a nominal value of FRF 100.- (one hundred French francs) in order to raise it from its present amount of FRF 31,534,200.- (thirty-one million five hundred thirty-four thousand and two hundred French francs) to FRF 31,783,600.- (thirty-one million seven hundred eighty-three thousand and six hundred French francs) by the creation and issue of 1,247 (one thousand two hundred and forty-seven) new shares with a nominal value of FRF 200.- (two hundred French francs) each, having the same rights and advantages than the existing shares and having right to profits in the same proportion than the existing shares.

2. Renunciation of the existing shareholders to their preference subscription right.

3. Subscription and payment of the newly issued shares by supply of 2,494 shares of the company PHILIPPE AUGUSTE S.A., registered at Tour de Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France.

4. Amendment of the article 5 of the statutes to adapt it to the resolutions taken on basis of the above-mentioned agenda.

5. Miscellaneous.

The meeting of shareholders having approved the declarations of the chairman, and considering duly convened, has deliberated and takes by separate vote and unanimously the following decisions:

First Resolution

The meeting of shareholders decides to increase the capital by an amount of FRF 249,400.- (two hundred forty-nine thousand and four hundred French francs) by supply of 2,494 (two thousand four hundred and ninety-four) shares of the company PHILIPPE AUGUSTE S.A., registered at Tour de Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France in order to raise it from its present amount of FRF 31,534,200.- (thirty-one million five hundred thirty-four thousand and two hundred French francs) to FRF 31,783,600.- (thirty-one million seven hundred eighty-three thousand and six hundred French francs) by the creation and issue of 1,247 (one thousand two hundred and forty-seven) new shares with a nominal value of FRF 200.- (two hundred French francs) each, having the same rights and advantages than the existing shares and having right to profits in the same proportion than the existing shares.

The appearing parties and the undersigned notary declare that the shares in French company PHILIPPE AUGUSTE S.A., registered at Tour du Crédit, 129, rue Servient, Lyon, France, that are brought to increase the capital of the company represent more than 75 % of the corporate capital of PHILIPPE AUGUSTE S.A.

Second Resolution

The existing shareholders renounce to their preferential subscription right for the capital increase hereabove decided.

Third Resolution

Mr Tom Thomson represented by Mr J. Warren by virtue of a proxy given under private deed on december 30th 1997, subscribes to all newly issued shares at par value and he declares to fully pay in the newly issued shares subscribed by the supply of 2,494 (two thousand four hundred and ninety-four) shares of the company PHILIPPE AUGUSTE S.A. registered at Tour de Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France.

This supply is not submitted to a prior audit report issued by a «réviseur d'entreprises».

The assembly representing the total corporate capital of the company accepts unanimously the subscription of all newly issued shares by Mr Tom Thomson.

The shareholders declare that the shares have been duly transferred in full property to the company and the shareholders grant to one another due discharge.

Fourth Resolution

Following the capital increase the assembly decides to amend the article 5 of the statutes in order to read as follows:

Art. 5. The corporate capital is set at FRF 31,783,600.- (thirty-one million seven hundred eighty-three thousand and six hundred French francs), divided in 158,918 (one hundred fifty-eight thousand nine hundred and eighteen) shares with a nominal value of FRF 200.- (two hundred French Francs) each, fully paid up.

On the basis of the above-decided capital increase, the corporate capital is held as follows:

CITADEL HOLDINGS plc	132,683 shares	FRF 26,536,600
Mr Tom Thomson	26,235 shares	FRF 5,247,000
Total:	158,918 shares	FRF 31,783,600

Evaluation - Expenses

The expenses, costs, remuneration of charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 45,000.- LUF.

The increase of capital is valued at 1,535,433.- LUF.

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that at the request of the above appearing people the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte précédent:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le 31 décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HERMALUX, S.à r.l., avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 59.813, constituée suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant en date du 19 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 542 le 2 octobre 1997, acte modifié le 6 août 1997 par le même notaire, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 674 le 2 décembre 1997.

L'Assemblée est présidée par M. John Warren, employé privé, demeurant à Luxembourg, laquelle désigne M. Jean-Pierre Saddi, employé privé, demeurant à Mamer.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. John Warren, préqualifié.

Le bureau étant ainsi formé, dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les associés présents et le mandataire des associés représentés ainsi par les membres du bureau et la notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés, représentant l'intégralité du capital social sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de FRF 249.400,- (deux cent quarante-neuf mille quatre cents francs français) par apport de 2.494 (deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) actions de la société PHILIPPE AUGUSTE S.A., ayant son siège social à la Tour de Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France, chacune d'une valeur nominale de FRF 100,- (cent francs français) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de FRF 31.534.200,- (trente et un millions cinq cent trente-quatre mille deux cents francs français) à FRF 31.783.600,- (trente et un millions sept cent quatre-vingt-trois mille six cents francs français) par la création et l'émission de 1.247 (mille deux cent quarante-sept) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de FRF 200,- (deux cents francs français) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes et ayant droit au bénéfice dans la même proportion que les parts sociales existantes.

2. Renonciation des associés à leur droit de souscription préférentiel.

3. Souscription et libération des parts sociales nouvelles par l'apport de 2.494 (deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) actions de la société PHILIPPE AUGUSTE S.A., ayant son siège social à la Tour de Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France.

4. Modification de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

5. Divers.

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de FRF 249.400,- (deux cent quarante-neuf mille quatre cents francs français) par apport de 2.494 (deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) actions de la société PHILIPPE AUGUSTE S.A., ayant son siège social à Tour de Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France, chacune d'une valeur nominale de FRF 100,- (cent francs français) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de FRF 31.534.200,- (trente et un millions cinq cent trente-quatre mille deux cent francs français) à FRF 31.783.600,- (trente et un millions sept cent quatre-vingt-trois mille six cents francs français) par la création et l'émission de 1.247 (mille deux cent quarante-sept) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de FRF 200,- (deux cents francs français) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes et ayant droit au bénéfice dans la même proportion que les parts sociales existantes.

Les parties comparantes et le notaire instrumentant déclarent que les actions dans la société de droit français PHILIPPE AUGUSTE S.A., ayant son siège social à Tour de Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France, qui font l'objet de l'apport dans l'augmentation de capital prédécrite représentent plus de 75 % du capital social de cette société.

Deuxième résolution

Les associés existants renoncent à leur droit de souscription préférentiel lors de l'augmentation de capital décidé ci-avant.

Troisième résolution

Monsieur Tom Thomson représenté par M. J. Warren en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée en date du 30 décembre 1997 souscrit à toutes les parts sociales nouvellement émises et déclare avoir libéré intégralement les parts sociales nouvellement émises et souscrites par un apport de 2.494 (deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) actions de la société PHILIPPE AUGUSTE S.A., ayant son siège social à la Tour de Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France.

Lequel apport n'a pas fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par un réviseur d'entreprises.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription de la totalité des parts sociales nouvellement émises par Monsieur Tom Thomson.

Les associés déclarent que les actions ont été dûment transférées en pleine propriété à la société et se donnent mutuellement quittance.

Quatrième résolution

A la suite de l'augmentation de capital qui précède l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de FRF 31.783.600,- (trente et un millions sept cent quatre-vingt-trois mille six cents francs français), divisé en 158.918 (cent cinquante-huit mille neuf cent dix-huit) parts sociales d'une valeur nominale de FRF 200,- (deux cents francs français) chacune entièrement libérée.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-avant, le capital social est détenu comme suit:

CITADEL HOLDINGS plc	132.683 parts	FRF 26.536.600
M. Tom Thomson	26.235 parts	FRF 5.247.000
Total:	158.918 parts	FRF 31.783.600

Frais, Evaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimés à 45.000,- LUF.

L'augmentation de capital est évaluée à 1.535.433,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant le parole, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Warren, J.-P. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 1998, vol. 104S, fol. 100, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1998.

J. Delvaux.

(04956/208/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

HERMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8210 Luxembourg, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 59.813.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on 31 December.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of HERMALUX, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, incorporated by a deed of the undersigned notary on 19 June 1997, deed published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 542 on 2 October 1997 which deed was modified on 6 August 1997 by the undersigned notary, published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 674 of 2 December 1997.

The meeting is presided by Mr John Warren, private employee, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Mr Jean-Pierre Saddi, private employee, residing in Mamer.

The meeting elects as scrutineer Mr John Warren, prequalified.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman issues the attendance list, which after having been signed ne varietur by the shareholders present and represented together with the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

The chairman declares and requests the notary to state:

I. That it appears from the attendance list, that all of the shares are present or represented at the present meeting. The meeting is therefore regularly constituted without any convocation and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting.

II. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase the corporate capital by an amount of FRF 249,400.- (two hundred forty-nine thousand and four hundred French francs) by supply of 2,494 (two thousand four hundred and ninety-four) shares of the company LE SIGMA S.A., registered at Tour de Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France, each share of a nominal value of FRF 100.- (one hundred French francs) in order to raise it from its present amount of FRF 31,783,600.- (thirty-one million seven hundred eighty-three thousand and six hundred French francs) to FRF 32,033,000.- (thirty-two million and thirty-three thousand French francs) by the creation and issue of 1,247 (one thousand two hundred and forty-seven) new shares with a nominal value of FRF 200.- (two hundred French francs) each, having the same rights and advantages than the existing shares and having right to profits in the same proportion than the existing shares.

2. Renunciation of the existing shareholders to their preference subscription right.

3. Subscription and payment of the newly issued shares by supply of 2,494 shares of the company LE SIGMA S.A., registered at Tour de Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France.

4. Amendment of the article 5 of the statutes to adapt it to the resolutions taken on basis of the above-mentioned agenda.

5. Miscellaneous.

The meeting of shareholders having approved the declarations of the chairman, and considering duly convened, has deliberated and takes by separate vote and unanimously the following decisions:

First Resolution

The meeting of shareholders decides to increase the capital by an amount of FRF 249,400.- (two hundred forty-nine thousand and four hundred French francs) by supply of 2,494 (two thousand four hundred and ninety-four) shares of the company LE SIGMA S.A., registered at Tour de Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France in order to raise it from its present amount of FRF 31,783,600.- (thirty-one million seven hundred eighty-three thousand and six hundred French francs) to FRF 32,033,000.- (thirty-two million and thirty-three thousand French francs) by the creation and issue of 1,247 (one thousand two hundred and forty-seven) new shares with a nominal value of FRF 200.- (two hundred French francs) each, having the same rights and advantages than the existing shares and having right to profits in the same proportion than the existing shares.

The appearing parties and the undersigned notary declare that the shares in French company LE SIGMA S.A., registered at Tour du Crédit, 129, rue Servient, Lyon, France, that are brought to increase the capital of the company represent more than 75 % of the corporate capital of LE SIGMA S.A.

Second Resolution

The existing shareholders renounce to their preferential subscription right for the capital increase here-above decided.

Third Resolution

Mr Tom Thomson represented by Mr J. Warren by virtue of a proxy given under private deed on 30th December 1997 subscribes to all newly issued shares at par value and he declares to fully pay-in the newly issued shares subscribed by the supply of 2,494 shares of the company LE SIGMA S.A., registered at Tour de Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France.

This supply is not submitted to a prior audit report issued by a «réviseur d'entreprises».

The assembly representing the total corporate capital of the company accepts unanimously the subscription of all newly issued shares by Mr Tom Thomson.

The shareholders declare that the shares have been duly transferred in full property to the company and the shareholders grant to one another due discharge.

Fourth Resolution

Following the capital increase the assembly decides to amend the article 5 of the statutes in order to read as follows:

Art. 5. The corporate capital is set at FRF 32,033,000.- (thirty-two million and thirty-three thousand French francs), divided in 160,165 (one hundred sixty thousand one hundred and sixty-five) shares with a nominal value of FRF 200.- (two hundred French francs) each, fully paid up.

On the basis of the above-decided capital increase, the corporate capital is held as follows:

CITADEL HOLDINGS plc	132,683 shares	FRF 26,536,600
Mr Tom Thomson	27,482 shares	FRF 5,496,400
Total:	160,165 shares	FRF 32,033,000

Evaluation - Expenses

The expenses, costs, remuneration of charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 45,000.- LUF.

The increase of capital is valued at 1,535,433.- LUF.

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that at the request of the above appearing people the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte précédent:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le 31 décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HERMALUX, S.à r.l., avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 59.813, constituée suivant acte reçu par devant le notaire instrumentant en date du 19 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 542 le 2 octobre 1997, lequel est modifié le 6 août 1997 par le susnommé notaire et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 674 le 2 décembre 1997.

L'Assemblée est présidée par M. John Warren, employé privé, demeurant à Luxembourg,

laquelle désigne comme secrétaire M. Jean-Pierre Saddi, employé privé, demeurant à Mamer.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. John Warren, préqualifié,

Le bureau étant ainsi formé, dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les associés présents et le mandataire des associés représentés ainsi par les membres du bureau et la notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés, représentant l'intégralité du capital social sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de FRF 249.400,- (deux cent quarante-neuf mille quatre cents francs français) par apport de 2.494 (deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) actions de la société LE SIGMA S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France, chacune d'une valeur nominale de FRF 100,- (cent francs français) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de FRF 31.783.600,- (trente un millions sept cent quatre-vingt-trois mille six cents francs français) à FRF 32.033.000,- (trente-deux millions et trente-trois mille francs français) par la création et l'émission de 1.247 (mille deux cents quarante-sept) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de FRF 200,- (deux cents francs français) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes et ayant droit au bénéfice dans la même proportion que les parts sociales existantes.

2. Renonciation des associés à leur droit de souscription préférentiel.

3. Souscription et libération des parts sociales nouvelles par l'apport de 2.494 (deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) actions de la société LE SIGMA S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France.

4. Modification de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

5. Divers

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de FRF 249.400,- (deux cent quarante-neuf mille quatre cents francs français) par apport de 2.494 (deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) actions de la société LE SIGMA S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France, chacune d'une valeur nominale de FRF 100,- (cent francs français) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de FRF 31.783.600,- (trente et un millions sept cent quatre-vingt-trois mille six cents francs français) à FRF 32.033.000,- (trente-deux millions trente-trois mille francs français) par la création et l'émission de 1.247 (mille deux cent quarante-sept) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de FRF 200,- (deux cents francs français) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes et ayant droit au bénéfice dans la même proportion que les parts sociales existantes.

Les parties comparantes et le notaire instrumentant déclarent que les actions dans la société de droit français LE SIGMA S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France, qui font l'objet de l'apport dans l'augmentation de capital prédécrite représentent plus de 75 % du capital social de cette société.

Deuxième résolution

Les associés existants renoncent à leur droit de souscription préférentiel lors de l'augmentation de capital décidé ci-avant.

Troisième résolution

Monsieur Tom Thomson représenté par M. J. Warren en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée en date du 30 décembre 1997, souscrit à toutes les parts sociales nouvellement émises et déclare avoir libéré intégralement les parts sociales nouvellement émises et souscrites par un apport de 2.494 (deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) actions de la société LE SIGMA S.A., ayant son siège social à Tour de Crédit Lyonnais, 129, rue Servient, Lyon, France.

Lequel apport n'a pas fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par un réviseur d'entreprises.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription de la totalité des parts sociales nouvellement émises par Monsieur Tom Thomson.

Les associés déclarent que les actions ont été dûment transférées en pleine propriété à la société et se donnent mutuellement quittance.

Quatrième résolution

A la suite de l'augmentation de capital qui précède l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de FRF 32.033.000,- (trente-deux millions trente-trois mille francs français), divisé en 160.165 (cent soixante mille cent soixante-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de FRF 200,- (deux cents francs français) chacune entièrement libérée.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-avant, le capital social est détenu comme suit:

CITADEL HOLDINGS plc	132.683 parts	FRF 26.536.600
M. Tom Thomson	27.482 parts	FRF 5.496.400
Total:	160.165 parts	FRF 32.033.000

Frais, Evaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimés à 45.000,- LUF.

L'augmentation de capital est évalué à 1.535.433,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Warren, J.-P. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 1998, vol. 104S, fol. 100, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1998.

J. Delvaux.

(04957/208/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

DENSA TRADING AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

H. R. Luxembourg B 49.127.

—
AUSZUG

Aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der anonymen Gesellschaft DENSA TRADING AG, mit Sitz zu L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aufgenommen durch Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz zu Sanem, am 5. Dezember 1997, einregistriert zu Esch an der Alzette, am 12. Dezember 1997, Band 831, Blatt 53, Feld 1, geht hervor:

– dass der Sitz der Gesellschaft von L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte nach L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal verlegt ist.

Für gleichlautenden Auszug erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial C.

Luxembourg, den 24. Januar 1998.

Unterschrift.

(04916/215/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

DOW JONES MARKETS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 21.398.

—
Extrait d'une décision adoptée par les associés le 28 novembre 1997

Les associés prennent acte de la démission de M. John Barber en tant qu'administrateur de la société, avec effet au 30 septembre 1997, et décident de réduire le nombre d'administrateurs de la société de 4 (quatre) à 3 (trois).

Pour publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOW JONES MARKETS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1998, vol. 502, fol. 32, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04918/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

C.L.O.I., CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'OPERATIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 14, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 20.826.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1998, vol. 502, fol. 39, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1998.

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.

Signature

(04905/518/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

COFIVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.644.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 1998, vol. 502, fol. 26, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Signature.

(04907/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

CONFISERIE NIKKI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3467 Dudelange, 36, rue Alexandre Fleming.
R. C. Luxembourg B 50.185.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1997, vol. 501, fol. 43, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

FIDUCIAIRE JOS HUBERTY

Signature

(04911/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

CONFISERIE NIKKI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3467 Dudelange, 36, rue Alexandre Fleming.
R. C. Luxembourg B 50.185.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

FIDUCIAIRE JOS HUBERTY

Signature

(04912/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

CREST AUDIO VIDEO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 44.088.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Signature.

(04913/692/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

DIGITAL VISION SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 45.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 1998, vol. 502, fol. 37, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1998.

Pour DIGITAL VISION SYSTEMS, S.à r.l.

(04917/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

FLAGSTONE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 61.072.

EXTRAIT

Le Conseil d'administration a ratifié en date du 19 janvier 1998 la nomination de Monsieur Franco Santamato, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Massagno comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Michele Clerici, administrateur démissionnaire dont il terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait conforme
Signature
Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1997, vol. 502, fol. 23, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04937/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

CTLS MECANIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 55.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, vol. 502, fol. 23, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

– Report à nouveau (LUF 259.878,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Signature.

(04914/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

EMDE FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 53.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 1998, vol. 502, fol. 37, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1998.

Pour EMDE FINANCES S.A.

(04919/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

ENGINEERING BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 33.733.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 2 mai 1990,
acte publié au Mémorial C n° 395 du 24 octobre 1990.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1998, vol. 502, fol. 25, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENGINEERING BUSINESS S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(04920/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

EUROPEAN ENTERPRISE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 27.082.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 1^{er} janvier 1998 que M. Karl U. Sanne s'est démis de ses fonctions de membre du Collège des Liquidateurs et qu'il n'est pas pourvu à son remplacement.

Pour extrait conforme
SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 28, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04925/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

EURO PROPERTY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 52.875.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 4 décembre 1995,
acte publié au Mémorial C n° 30 du 17 janvier 1996.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1998, vol. 502, fol. 25, case 8, a été déposé au
registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO PROPERTY FINANCE S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(04921/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

EURO PROPERTY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 53.517.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 4 décembre 1995,
acte publié au Mémorial C n° 145 du 23 mars 1996.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1998, vol. 502, fol. 25, case 7, a été déposé au
registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO PROPERTY INVESTMENTS S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(04922/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

EURO PROPERTY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 53.517.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 4 décembre 1995,
acte publié au Mémorial C n° 145 du 23 mars 1996.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1998, vol. 502, fol. 25, case 8, a été déposé au
registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO PROPERTY INVESTMENTS S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(04923/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

EUROPEAN MONEY MARKET, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 25.948.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale de la société d'investissement à capital variable dénommée EUROPEAN MONEY
MARKET, SICAV, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro
25.948, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse,

constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 mai 1987, publié au Mémorial C numéro 182 du
24 juin 1987, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, en vertu d'un acte reçu par
le notaire instrumentant en date du 16 juin 1993, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations
numéro 333 du 20 juillet 1993.

L'assemblée est présidée par M. André Arnould, dirigeant de banque, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Alain Meunier, employé de banque, demeurant à Arlon,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Bruno Klein, employé de banque, demeurant à Luxembourg,
Monsieur le Président requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 20, alinéa 2), paragraphe b) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«b) d'emprunter pour plus de 10% de ses actifs nets».

2. Divers

II. - Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément à l'article 67 des lois coordonnées sur les sociétés, par des annonces insérées dans:

- le Mémorial C numéro 669 du 29 novembre 1997 et numéro 701 du 13 décembre 1997,
- le Luxemburger Wort, les 29 novembre et 13 décembre 1997
- le Tageblatt, les 29 novembre et 13 décembre 1997
- L'Echo, les 29 novembre et 13 décembre 1997
- De Financieel Economische Tijd les 29 novembre et 13 décembre 1997.

Les propriétaires d'actions nominatives ont été convoqués par des lettres recommandées.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III) Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

IV) Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire soussigné en date du 26 novembre 1997 n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre d'actions inférieur à la moitié du capital social

V) Qu'il apparaît de la liste de présence sur les trois mille cent six (3.106) actions en circulation, seules deux (2) actions sont dûment représentées à la présente assemblée.

VI) Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, et ce quel que soit le nombre d'actionnaires présents ou représentés.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 20, alinéa 2), paragraphe b) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«b) d'emprunter pour plus de 10% de ses actifs nets».

Clôture

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président a levé la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: A. Arnould, A. Meunier, B. Klein, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 1998, vol. 105S, fol. 1, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

J. Delvaux.

(04926/208/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

HACHEM INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 25.882.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société HACHEM INVEST S.A. qui s'est tenue en date du 19 janvier 1998 au siège social que:

Monsieur Jean Brucher ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Martin A. Rutledge, chartered accountant, demeurant à Dippach.

La ratification de la nomination de Monsieur Martin A. Rutledge nommé en remplacement de Monsieur Jean Brucher ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur Brucher seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 47, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04952/520/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

FINGECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.803.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée FINGECOM S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 54.803,

constituée par acte reçu par le notaire Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 24 avril 1996, publié au Mémorial C n° 380 du 8 août 1996.

L'assemblée est présidée par M. Remy Meneguz, administrateur de sociétés, demeurant à Olm.

Le président désigne comme secrétaire M. Benoît Sirot, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, demeurant à Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1) Augmentation de capital social à concurrence de DEM 500.000,- (cinq cent mille Deutsche Mark), en vue de le porter de DEM 300.000,- (trois cent mille Deutsche Mark) à DEM 800.000,- (huit cent mille Deutsche Mark), par la création de 500 actions nouvelles de DEM 1.000,- (mille Deutsche Mark) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2) Modification de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à DEM 800.000,- (huit cent mille Deutsche Mark), représenté par 800 actions d'une valeur nominale de DEM 1.000,- (mille Deutsche Mark) chacune, disposant d'une voix aux Assemblées Générales.»

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix, et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de d'augmenter le capital social à concurrence DEM 500.000,- (cinq cent mille Deutsche Mark),

en vue de le porter de DEM 300.000,- (trois cent mille Deutsche Mark) à DEM 800.000,- (huit cent mille Deutsche Mark),

par la création de 500 actions nouvelles de DEM 1.000,- (mille Deutsche Mark) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire par les anciens actionnaires au prorata de leur participation.

Souscription - Libération

Sont intervenus aux présentes, les deux seuls actionnaires plus amplement renseignés sur ladite liste de présence, lesquels, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société FINGECOM S.A.,

et déclarent souscrire à toutes les 500 actions nouvelles d'une valeur nominale de DEM 1.000,- (mille Deutsche Mark), au prorata de leur participation dans la société, soit 250 actions nouvelles par actionnaire, qu'ils libèrent intégralement par un versement en espèces d'un montant total de DEM 500.000,- (cinq cent mille Deutsche Mark).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des cinq cents (500) actions nouvelles par les anciens actionnaires.

Deuxième résolution

Suite à la résolutions qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5, 1^{er} alinéa des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Le capital social est fixé à DEM 800.000,- (huit cent mille Deutsche Mark), représenté par 800 actions d'une valeur nominale de DEM 1.000,- (mille Deutsche Mark) chacune, disposant d'une voix aux Assemblées Générales.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capitale est évalué à LUF 10.315.000,-.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à 155.000,- LUF.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture d'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connu du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Meneguz, B. Sirot, G. Vittore, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 104S, fol. 95, case 2. – Reçu 103.151 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1998.

J. Delvaux.

(04933/208/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

FINGECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.803.

Statuts coordonnés suite à une augmentation de capital acté en date du 30 décembre 1997 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

(04934/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

EUROPEAN AUTOMOTIVE INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 32.944.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 janvier 1990, acte publié au Mémorial C n° 288 du 21 août 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 novembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 223 du 26 mai 1992.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1998, vol. 502, fol. 25, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN AUTOMOTIVE
INVESTMENT COMPANY
KPMG Financial Engineering
Signature

(04924/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

BARMINTER PARTICIPATIONS S.A., Société de Participations Financières.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 12, rue Nic. Martha.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société anonyme CROMWELL HOLDINGS S.A., avec siège à L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Georges Brimeyer, employé privé, demeurant à Fentange.

2) Monsieur Georges Brimeyer, préqualifié, en nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société de participations financières (SOPARFI), qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société de participations financières sous la dénomination de BARMINTER PARTICIPATIONS S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, divisé en deux mille cinq cents (2.500) actions de cinq cents (500,-) francs chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société anonyme holding CROMWELL HOLDINGS S.A., préqualifiée	2.499 actions
2) Monsieur Georges Brimeyer, préqualifié	<u>1 action</u>
Total: deux mille cinq cents actions	2.500 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder trois ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1998.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze juin de chaque année, sauf un dimanche et un jour férié, et pour la première fois en 1999.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quarante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jesse Hester, consultant, demeurant à La Peigneurie (Isle of Sark).
- b) Monsieur David Cocksedge, consultant, demeurant à La Corderie (Isle of Sark).
- c) Madame Karen Anne Croshaw, consultant, demeurant à La Deroute (Isle of Sark).

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société FIRI TREUHAND, GMBH, avec siège à CH-6304 Zoug, Chamerstrasse, 30.

4. Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Jesse Hester, préqualifié.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Brimeyer, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 1998, vol. 838, fol. 54, case 9. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Pétange, le 27 janvier 1998.

FINIMEX HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 37.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, vol. 502, fol. 23, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

Bénéfice de l'exercice	11.826.962,- LUF
./. réserve légale	125.000,- LUF
Report à nouveau	<u>11.701.962,- LUF</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1997.

Signature.

(04935/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

FINIMEX HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 37.377.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle réunie à Luxembourg le 14 janvier 1998 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes et a nommé en son remplacement Monsieur Marc Koeune, économiste, demeurant à Steinsel.

Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1997, vol. 502, fol. 23, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04936/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

FLAGSTONE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 61.073.

EXTRAIT

Le Conseil d'administration a ratifié en date du 19 janvier 1998 la nomination de Monsieur Franco Santamato, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Massagno comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Michele Clerici, administrateur démissionnaire dont il terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1997, vol. 502, fol. 23, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04938/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

HODINGH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.636.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg le 14 janvier 1998 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

* L'assemblée prend acte de la démission de deux administrateurs Messieurs Laurito Frigerio et Giancarlo Pagani et nomme en leur remplacement Mlle Andrea Adam, employée privée, demeurant à D-Schweich et Mme Nicole Thommes, employée privée, demeurant à Oberpallen. Elles termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

* L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes et nomme en son remplacement M. Marc Koeune, économiste, demeurant à Steinsel. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

* Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire sortants.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1998, vol. 502, fol. 23, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04958/693/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

FLEURS DU TEMPS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rumelange, 16, rue des Martyrs.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Remich, le 19 janvier 1998, vol. 174, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 26 janvier 1998.

Pour FLEURS DU TEMPS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(04939/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

FOLLIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 56.805.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire annuelle

tenue exceptionnellement en date du 22 décembre 1997

pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1996

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de reporter les pertes de l'exercice clos au 31 décembre 1996 sur l'exercice en cours.

Luxembourg, le 22 décembre 1997.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1998, vol. 502, fol. 37, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04940/720/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

GARAGE FUMANTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 12, route de Thionville.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Remich, le 19 janvier 1998, vol. 174, fol. 75, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 26 janvier 1998.

Pour GARAGE FUMANTI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(04941/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

GATSBY PRODUCTION, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 53.198.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 décembre 1997

. . . de nommer Monsieur Luciano Martinelli, citoyen suisse habitant à Lugano, administrateur, en remplacement de Monsieur Roland Schaer dont il achèvera le mandat. Monsieur Luciano Martinelli se voit confier le titre ainsi que tous les pouvoirs d'administrateur-délégué dont il jouissait jusqu'à ce jour. Monsieur Albert Piroette qui reste simple administrateur de la société.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 1998, vol. 501, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04942/668/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

HEIZUNG BIERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wormeldange-Haut, Zone Artisanale.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Remich, le 19 janvier 1998, vol. 174, fol. 75, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 26 janvier 1998.

Pour HEIZUNG BIERING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(04953/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

GECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.804.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée GECOM S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 54.804,

constituée par acte reçu par le notaire Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 24 avril 1996, publié au Mémorial C n° 379 du 7 août 1996.

L'assemblée est présidée par M. Remy Meneguz, administrateur de sociétés, demeurant à Olm.

Le président désigne comme secrétaire M. Benoît Sirot, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, demeurant à Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1) Augmentation de capital social à concurrence de DEM 600.000,- (six cent mille Deutsche Mark), en vue de le porter de DEM 300.000,- (trois cent mille Deutsche Mark) à DEM 900.000,- (neuf cent mille Deutsche Mark), par la création de 600 actions nouvelles de DEM 1.000,- (mille Deutsche Mark) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2) Souscription et libération intégrale des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

3) Modification de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à DEM 900.000,- (neuf cent mille Deutsche Mark), représenté par 900 actions d'une valeur nominale de DEM 1.000,- (mille Deutsche Mark) chacune, disposant d'une voix aux Assemblées Générales.»

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix, et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence DEM 600.000,- (six cent mille Deutsche Mark),

en vue de le porter de DEM 300.000,- (trois cent mille Deutsche Mark) à DEM 900.000,- (neuf cent mille Deutsche Mark),

par la création de 600 actions nouvelles de DEM 1.000,- (mille Deutsche Mark) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Le droit de souscription préférentiel de l'actionnaire minoritaire tel que renseigné sur ladite liste de présence par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, est supprimé sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire concerné, donnée le 30 décembre 1997,

laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Troisième résolution

Alors est intervenu:

- M. Giovanni Vittore, préqualifié,

agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire majoritaire, tel qu'il figure sur la liste de présence, en vertu d'une procuration donnée le 30 décembre 1997,

lequel ès qualité qu'il agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société GECOM S.A., déclare souscrire à la totalité des six cents (600) actions nouvelles d'une valeur nominale de DEM 1.000,- (mille Deutsche Mark), qu'il libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de DEM 600.000,- (six cent mille Deutsche Mark).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des six cents (600) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à DEM 900.000,- (neuf cent mille Deutsche Mark), représenté par 900 actions d'une valeur nominale de DEM 1.000,- (mille Deutsche Mark) chacune, disposant d'une voix aux Assemblées Générales.»

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à LUF 12.378.000,-.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à 180.000,- LUF.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture d'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connu du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé. R. Meneguz, B. Sirot, G. Vittore, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 104S, fol. 95, case 3. – Reçu 123.782 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1998.

J. Delvaux.

(04943/208/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

GECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.804.

Statuts coordonnés suite à une augmentation de capital acté en date du 30 décembre 1997 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

(04944/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 44.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 1998, vol. 502, fol. 37, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1998.

Pour FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A.

(04930/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

**C.P.A. PRINT, S.à. r.l.,
CENTRE DE PRODUCTION ET D'ACHAT, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 45.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 1998, vol. 502, fol. 37, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1998.

Pour CENTRE DE PRODUCTION ET D'ACHAT, S.à. r.l.

(04951/720/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

IMAGRO, S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Boevange-sur-Attert.

R. C. Luxembourg B 10.334.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1997, vol. 502, fol. 32, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ SC

Signature

(04959/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

GED.I.T., GEDEAM INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée GEDEAM INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES S.A., en abrégé GED.I.T., ayant son siège social à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 53.567.

Ladite société a été constituée par acte du notaire Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 16 janvier 1996, publié au Mémorial C numéro 153 du 28 mars 1996.

Ladite société a un capital social actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Mme Vania Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le Président désigne comme secrétaire M. Roberto Brero, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Il appelle aux fonctions de scrutateur Mme Sabine Wingel, employée privée, demeurant à Arlon.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, Madame la présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentatives de l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social souscrit d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), afin de ramener le capital social souscrit de la société d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à zéro francs luxembourgeois (LUF 0), en vue de compenser partiellement des pertes réalisées d'un montant de vingt-sept millions deux cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent quatorze francs luxembourgeois (LUF 27.289.514,-), par l'annulation pure et simple des actions représentatives du capital social actuel portant les numéros 0001 à 0125 pour les actions appartenant à SANPAOLO BANK LUXEMBOURG S.A. et les numéros 0126 à 1250 pour les actions appartenant à ISTITUTO BANCARIO SAN PAOLO DI TORINO, Torino.

2. Augmentation du capital social souscrit de vingt-sept millions deux cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (LUF 27.290.000,-), en vue de porter le capital social actuel de zéro francs luxembourgeois (LUF 0) à vingt-sept millions deux cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (LUF 27.290.000,-), par la création de vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-dix (27.290) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, dont cent vingt-cinq (125) portant les numéros 00001 à 00125 seront souscrites et libérées entièrement par la société APOKE SIX S.r.l., Milano, et dont vingt-sept mille cent soixante-cinq (27.165) actions nouvelles portant les numéros 00126 à 27.290 seront souscrites et libérées entièrement par l'ISTITUTO BANCARIO SAN PAOLO DI TORINO, Torino.

3. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles en numéraire.

4. Réduction du capital social souscrit d'un montant de vingt-six millions quarante mille francs luxembourgeois (LUF 26.040.000,-), afin de ramener le capital social actuel de la société de vingt-sept millions deux cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (LUF 27.290.000,-) à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), en vue de compenser le solde des pertes réalisées jusqu'à concurrence de vingt-six millions trente-neuf mille cinq cent quatorze francs luxembourgeois (LUF 26.039.514,-) et de constituer une réserve non distribuable d'un montant de quatre cent quatre-vingt-six francs luxembourgeois (LUF 486,-), par l'annulation pure et simple des actions représentatives du capital social actuel portant les numéros 1.251 à 27.290 appartenant à ISTITUTO BANCARIO SAN PAOLO DI TORINO, Torino.

5. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix, et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social souscrit d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-),

afin de ramener le capital social souscrit de la société d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à zéro francs luxembourgeois (LUF 0),

en vue de compenser partiellement des pertes réalisées d'un montant de vingt-sept millions deux cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent quatorze francs luxembourgeois (LUF 27.289.514,-),

par l'annulation pure et simple des actions représentatives du capital social actuel portant les numéros 0001 à 0125 pour les actions appartenant à SANPAOLO BANK LUXEMBOURG S.A. et les numéros 0126 à 1250 pour les actions appartenant à ISTITUTO BANCARIO SAN PAOLO DI TORINO, Torino.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaire décide d'augmenter le capital social souscrit de vingt-sept millions deux cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (LUF 27.290.000,-),

en vue de porter le capital social actuel de zéro francs luxembourgeois (LUF 0) à vingt-sept millions deux cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (LUF 27.290.000,-),

par la création de vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-dix (27.290) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune,

dont cent vingt-cinq (125) portant les numéro 00001 à 00125 seront souscrites et libérées entièrement par la société APOKE SIX S.r.l., Milano, et dont vingt-sept mille cent soixante-cinq (27.165) actions nouvelles portant les numéros 00126 à 27.290 seront souscrites et libérées entièrement par l'ISTITUTO BANCARIO SAN PAOLO DI TORINO, Torino.

Troisième résolution

Souscription - Libération

Et à l'instant est intervenu:

M. Roberto Brero, préqualifié,

agissant au nom et pour le compte de la société de droit italien dénommée APOKE SIX S.r.l., avec siège social à Milan, en vertu d'une procuration donnée le 29 décembre 1997,

laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société GEDEAM INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES S.A., en abrégé GED.I.T., et a déclaré souscrire au nom et pour le compte de la société dénommée APOKE SIX S.r.l. prénommée, à cent vingt-cinq (125) actions nouvelles, portant les numéro 00001 à 00125, chacune d'une valeur de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-).

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 125 actions nouvelles par la société dénommée APOKE SIX S.r.l., préqualifiée, laquelle a libéré intégralement la souscription de ces (125) actions nouvelles, au moyen d'un paiement en espèces d'un montant de cent vingt-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 125.000,-). Ce montant est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Et à l'instant est intervenue:

Mme Vania Baravini, préqualifiée,

agissant au nom et pour le compte de la société de droit italien dénommée ISTITUTO BANCARIO SAN PAOLO DI TORINO, avec siège social à Torino,

en vertu d'une procuration donnée le 29 décembre 1997,

laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société GEDEAM INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES S.A., en abrégé GED.I.T., et a déclaré souscrire au nom et pour le compte de la société dénommée ISTITUTO BANCARIO SAN PAOLO DI TORINO, prénommée, à vingt-sept mille cent soixante-cinq (27.165) actions nouvelles portant les numéros 00126 à 27.290, chacune d'une valeur de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-).

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 27.165 actions nouvelles par la société dénommée ISTITUTO BANCARIO SAN PAOLO DI TORINO, préqualifiée, laquelle a libéré intégralement la souscription de ces 27.165 actions nouvelles, au moyen d'un paiement en espèces d'un montant de vingt-sept millions cent soixante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 27.165.000,-). Ce montant est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social souscrit d'un montant de vingt-six millions quarante mille francs luxembourgeois (LUF 26.040.000,-),

afin de ramener le capital social actuel de la société de vingt-sept millions deux cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (LUF 27.290.000,-) à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-),

en vue de compenser le solde des pertes réalisées jusqu'à concurrence de vingt-six millions trente-neuf mille cinq cent quatorze francs luxembourgeois (LUF 26.039.514,-),

et de constituer une réserve non distribuable d'un montant de quatre cent quatre-vingt-six francs luxembourgeois (LUF 486,-),

par l'annulation pure et simple des actions représentatives du capital social actuel portant les numéros 1.251 à 27.290 appartenant à ISTITUTO BANCARIO SAN PAOLO DI TORINO, Torino.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à LUF 365.000,-.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française, connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Baravini, R. Brero, S. Wingel, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 104S, fol. 94, case 9. – Reçu 272.900 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

J. Delvaux.

(04945/208/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

GED.I.T., GEDEAM INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Statuts coordonnés suite à une réduction de capital acté en date du 30 décembre 1997 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

(04946/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

INOVAJEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 545, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 23.893.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(04960/604/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

INTERNATIONAL TERRY COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 19.739.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société
du 14 décembre 1997*

Les associés approuvent les comptes arrêtés au 30 juin 1997.

Les associés approuvent les rapports de gestion et des commissaires aux comptes au 30 juin 1997 et votent la décharge des administrateurs pour la période écoulée.

Les associés ont considéré l'article 100 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et ont décidé de poursuivre l'activité de la société attendu que cette dernière a obtenu la subordination des créances de son principal fournisseur.

*Aux fins de publication
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 45, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04963/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

LIBERTY HILL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 57.440.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1998, vol. 499, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Signature.

(04980/692/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

INTERNATIONAL BUILDING INTEGRATE SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 48.488.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
tenue le lundi 5 mai 1997 pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1996*

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter les bénéfices de l'exercice clos au 31 décembre 1996 de la manière suivante:

Résultat reporté (et distribué début 1997)	540.467,- LUF
Résultat de l'exercice	1.492.903,- LUF
Distribution	1.242.903,- LUF
Report à nouveau	250.000,- LUF

Luxembourg, le 5 mai 1997.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1997, vol. 502, fol. 37, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04961/720/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

INTERNATIONAL OIL TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Hettermillen, 5, route du Vin.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Remich, le 19 janvier 1998, vol. 174, fol. 75, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 26 janvier 1998.

*Pour INTERNATIONAL OIL TRANSPORT S.A.
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER*

Signature

(04962/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

**LUXCOMMUNICATION S.A., Société Anonyme,
(anc. LUXCOMMUNICATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 29.793.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) TRESKO S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

2) MIANEL S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Paul Lutgen, préqualifié.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

- Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée LUXCOMMUNICATION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 29.793, dont ils détiennent l'intégralité du capital social.

- Que ladite société LUXCOMMUNICATION, S.à r.l., a été constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1988, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 116 du 28 avril 1989 et que les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 septembre 1993, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 532 du 6 novembre 1993.

- Que le capital social de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

- Qu'ensuite les comparants, seuls associés de la société à responsabilité limitée LUXCOMMUNICATION, S.à r.l., représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale en LUXCOMMUNICATION S.A. et de transformer la société à responsabilité limitée en société anonyme.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner aux statuts de la nouvelle société anonyme la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUXCOMMUNICATION S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles et autres concernant tous biens et droits mobiliers et immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui, à Luxembourg et dans tous autres pays, notamment toutes transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière; elle peut prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations qui sont susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société sera engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil d'administration dans la limite de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quinze mai de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 12. La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Constatation

La preuve de la libération du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) a été rapportée au notaire instrumentaire, qui le constate expressément, moyennant un rapport établi par Monsieur Luc Braun, réviseur d'entreprises, Luxembourg, daté du 30 décembre 1997, lequel rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Ledit rapport contient les conclusions suivantes:

Conclusions:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur de la Société à responsabilité limitée transformée, qui est au moins égale au montant du capital social de la Société Anonyme.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge au gérant de la société à responsabilité limitée pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à trois et de nommer pour une durée expirant lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002:

a) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, président du conseil d'administration et administrateur-délégué.

b) Madame Evelyne Guillaume, diplômée ès sciences économiques, demeurant à Strassen.

c) ARMOR S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer commissaire aux comptes pour une durée expirant lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002:

EURAUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de trente-cinq mille francs (35.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1998, vol. 1CS, fol. 25, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1998.

P. Frieders.

(04983/212/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

**LUXCOMMUNICATION S.A., Société Anonyme,
(anc. LUXCOMMUNICATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 29.793.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1998.

P. Frieders.

(04984/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

NOSTRAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 30.283.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le 29 décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société NOSTRAS S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée sous le nom de GREENFEED HOLDING S.A., suivant acte reçu le 24 mars 1989 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 215 du 7 août 1989, acte modifié en date du 10 novembre 1995 par-devant Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, modification publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 56 du 30 janvier 1996.

L'assemblée est présidée par M. John Warren, employé privé, demeurant à Luxembourg-Limpertsberg, qui nomme comme secrétaire M. Jean-Pierre Saddi, employé privé, demeurant à Mamer.

L'assemblée élit M. John Warren, préqualifié comme scrutateur.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 1.000 (mille) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.
2. Modification des versions française et anglaise des articles 1, 3^{ème} paragraphe et 6, 1^{er} paragraphe des Statuts de la société afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.
3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, étant le 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les versions française et anglaise des articles 1, 3^{ème} paragraphe et 6, 1^{er} paragraphe des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

Art. 1. Registered office.

The Company will have its registered office in Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 6. Annual general meeting.

The annual general meeting will be at the registered office of the Company or such other as may be specified in the notice convening the meeting on the second Wednesday of March of each year, at 9.00 o'clock.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 1^{er}. Siège social.

Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Art. 6. Assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mercredi du mois de mars de chaque année à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé. J. Warren, J.-P. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1998, vol. 104S, fol. 91, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

J. Delvaux.

(05017/208/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

OLM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.373.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée OLM HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 49.373,

constituée par acte reçu par le notaire Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 25 novembre 1994, publié au Mémorial C n° 88 du 3 mars 1995.

Les statuts ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 17 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 138 du 21 mars 1997.

L'assemblée est présidée par M. Remy Meneguz, administrateur de sociétés, demeurant à Olm.

Le président désigne comme secrétaire M. Benoît Siro, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, demeurant à Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1) Augmentation de capital par incorporation de réserves à concurrence de ITL 1.400.000.000,- (un milliard quatre cents millions de lires italiennes), en vue de le porter de ITL 350.000.000,- (trois cent cinquante millions de lires italiennes) à ITL 1.750.000.000,- (un milliard sept cent cinquante millions de lires italiennes), par la création de 1.400 actions nouvelles de ITL 1.000.000,- (un million de lires italiennes) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et attribution gratuite aux actionnaires actuels en proportion de leur quote-part détenue dans le capital.

4) Modification de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à ITL 1.750.000.000,- (un milliard sept cent cinquante millions de lires italiennes), représenté par 1.750 actions d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de lires italiennes) chacune, disposant d'une voix aux Assemblées Générales.

Toutes les actions sont au porteur.»

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix, et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de d'augmenter le capital social à concurrence ITL 1.400.000.000,- (un milliard quatre cents millions de lires italiennes),

pour le porter de son montant actuel de ITL 350.000.000,- (trois cent cinquante millions de lires italiennes) à ITL 1.750.000.000,- (un milliard sept cent cinquante millions de lires italiennes),

par la création de 1.400 actions nouvelles de ITL 1.000.000,- (un million de lires italiennes) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

à attribuer gratuitement aux actionnaires actuels en proportion de leur quote-part détenue dans le capital,

à libérer entièrement par l'incorporation au capital social de réserves libres jusqu'à concurrence de ITL 1.400.000.000,- (un milliard quatre cents millions de lires italiennes).

La preuve de l'existence des résultats libres de la société susceptibles d'être intégrés au capital social a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan au 31 décembre 1996 dûment approuvé par l'assemblée générale des actionnaires ainsi que d'une déclaration du conseil d'administration de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolutions qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à ITL 1.750.000.000,- (un milliard sept cent cinquante millions de lires italiennes), représenté par 1.750 actions d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de lires italiennes) chacune, disposant d'une voix aux Assemblées Générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.»

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à 29.422.953,- LUF.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à 365.000,- LUF.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture d'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connu du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé. R. Meneguz, B. Sirot, G. Vittore, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 104S, fol. 95, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1998.

J. Delvaux.

(05018/208/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

OLM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.373.

Statuts coordonnés suite à une augmentation de capital acté en date du 30 décembre 1997 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

(05019/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

MERIT COMMERCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3730 Rumelange, 41, Grand-rue.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de MERIT COMMERCIAL S.A., avec siège social à L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg, constituée suivant acte du notaire Paul Frieders de Luxembourg du 20 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 317 du 24 juin 1997, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire Paul Frieders de Luxembourg du 16 juin 1997, publié au susdit Mémorial C numéro 520 du 24 septembre 1997.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de François Peusch, expert-comptable, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Lysiane Schumacker, employée privée, Athus (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Max Galowich, juriste, Luxembourg.

Le Président expose d'abord que:

I. La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Transfert du siège social,
- Possibilité d'ouvrir des succursales,
- Fixation de l'adresse,
- Modification de l'objet social,
- Changement de la monnaie d'expression du capital,
- Révocation de deux administrateurs,
- Nomination de deux nouveaux administrateurs,
- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et décharge,
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent procès-verbal les procurations des actionnaires représentés.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Fentange à Rumelange.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'autoriser l'ouverture de succursales.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Rumelange. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Quatrième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-3730 Rumelange, 41, Grand-rue.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'ajouter un alinéa supplémentaire à l'article 4 des statuts, lequel aura la teneur suivante:

«Elle peut acheter et vendre des boissons alcooliques et non-alcooliques et exploiter un hôtel-restaurant.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de

- a) changer la monnaie d'expression du capital social souscrit et de procéder à la conversion au taux arrondi correspondant à un taux moyen pratiqué à Luxembourg le jour de la présente assemblée générale extraordinaire, soit à raison d'un (1) dollar US pour trente-sept (37,- LUF) francs luxembourgeois
- b) supprimer la valeur nominale des actions.

Septième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts et lui donne la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million huit cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.850.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les termes et conditions prévus par la loi.»

Huitième résolution

Les administrateurs Domenico Intini, directeur de sociétés, demeurant à Noci/Bari (Italie) et Francesco Paolo Intini, directeur de sociétés, demeurant à Noci/Bari (Italie) sont révoqués avec effet immédiat et décharge leur est refusée.

Neuvième résolution

Sont nommés nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs révoqués:

1. Giuseppe Biagio Dell'Orso, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.
2. Yves Wechtler, cuisinier, demeurant à Sierck-les-Bains (France).

Dixième résolution

La version anglaise des statuts est supprimée.

Onzième résolution

La démission du commissaire aux comptes Giuseppe Biagio Dell'Orso, directeur de sociétés, demeurant à Brindisi (Italie) est acceptée et décharge de ses fonctions lui est accordée.

Douzième résolution

Est nommé commissaire aux comptes: LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Treizième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice se terminant le 31 décembre 2001. Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Peusch, L. Schumacher, M. Galowich, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 19 janvier 1998, vol. 460, fol. 100, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 23 janvier 1998.

F. Molitor.

(05005/223/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

MERIT COMMERCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3730 Rumelange, 41, Grand-rue.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

(05006/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

JARAGUA, Société Civile Immobilière.

Siège social: Luxembourg.

—
CESSION

Entre les soussignés:

1) Mme Thésy Thielen Huberty, demeurant à Luxembourg, 24, rue d'Amsterdam
ci-après dénommée «le cédant»,
et

2) la société anonyme des British Virgin Islands XINEX ASSOCIATES avec siège social à Tortola, BVI, Road Town,
P.O. Box 3136, représentée par M^e Lex Thielen
ci-après dénommé «le cessionnaire»,
il a été convenu ce qui suit:

1) Le cédant cède par la présente au cessionnaire qui accepte pour son compte ou le compte de tiers, 1 part de la société civile immobilière JARAGUA.

2) Le prix de cession a été fixé à 1.000,- LUF qui a été réglé par le cessionnaire au cédant à l'instant et le cédant reconnaît avoir reçu cette somme au moment de la signature de la présente convention.

3) Tous frais quelconques découlant de la présente cession y compris tous frais d'enregistrement éventuels ou signification sont à la charge du cessionnaire.

Fait à Luxembourg en date du 2 mai 1996 en deux originaux, chaque partie reconnaissant en avoir reçu un.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 48, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04972/318/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

JORISSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 45.704.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg le 14 janvier 1998 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

* Le siège social est transféré à Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

* L'assemblée prend acte de la démission de deux administrateurs et nomme en leur remplacement MM. Jean Hoffmann, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg et Marc Koeune, économiste, demeurant à Steinsel. Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

* L'assemblée révoque le mandat de deux administrateurs, Monsieur Felice Ansaldi et Madame Luisella Moreschi et nomme Monsieur Guido R. Hascke, administrateur de société, demeurant à Via Gagliardi 12, CH-6932 Breganzona, comme nouvel administrateur. Il terminera le mandat de ses prédécesseurs.

* L'assemblée révoque le mandat du commissaire aux comptes et nomme en son remplacement FIDIREVISA S.A. avec siège social à CH-Lugano. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

* L'assemblée nomme Monsieur Guido R. Hascke comme Président du Conseil d'Administration.

* Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire sortants.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1998, vol. 502, fol. 23, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04973/693/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

MAINTENANCE INDUSTRIELLE GENERALE, S.à r.l.,**Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-8094 Bertrange, 57, rue de Strassen.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, am sechzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze zu Mersch, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- WIG INDUSTRIEINSTANDHALTUNG, GmbH, eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in Riehler Strasse 39, D-50668 Köln,

hier vertreten durch Herrn Dipl. Kaufmann Thomas Diepenbruck, Herrmann-Löns-Str. 36, 50765 Köln,
auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde nach ne varietur-Unterzeichnung durch die Komparenten und den instrumentierenden Notar beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden;

2.- Herr Marc Lorentz, Diplomingenieur, wohnhaft in L-1227 Luxemburg, 3, rue Bellevue,
welche Komparenten erklären Gesellschafter der MAINTENANCE INDUSTRIELLE GENERALE, S.à r.l., mit Sitz in Bertrange, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze zu Mersch, am 11. Juni 1997, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 22. September 1997, Nummer 516, zu sein,

welche den amtierenden Notar ersuchen um eine Satzungsänderung vorzunehmen, der Gesellschaftszweck in Artikel 4 der Satzung wird vervollständigt mittels Beifügen folgender Arbeitsbereiche.

Der entsprechende Artikel 4 (Absatz 1) der Satzung wird folgenden Wortlaut haben:

«Art. 4. (Absatz 1). Gegenstand

Gegenstand der Gesellschaft ist:

- Instandhaltung mechanischer und bautechnischer Art;
- Durchführung von Reinigungs- und Wartungsarbeiten;
- Durchführung von De- und Remontearbeiten;
- Strassenbau und Pflasterarbeiten;
- Estricharbeiten, begreifend Verlegung und Reparatur von Estrichen;
- Hochbauarbeiten;
- Stahlbauarbeiten.»

Zusätzlich ernennen die Gesellschafter

- Herr Fernand Delage, Diplomingenieur, wohnhaft in L-4982 Reckange-Mess, 3, rue Kleesenberg zum technischen Geschäftsführer für Hochbauarbeiten auf unbestimmte Dauer, und
- Herr Marcello Passeri, Diplom-Techniker, wohnhaft in L-4383 Ehlerange, 29, Cité Gewaennchen zum technischen Direktor für Stahlbauarbeiten auf unbestimmte Dauer.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. Diepenbruck, M. Lorentz, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 16 janvier 1998, vol. 404, fol. 54, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Für gleichlautende Ausfertigung, dem Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Mersch, den 22. Januar 1998.

E. Schroeder.

(04988/228/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

**MAINTENANCE INDUSTRIELLE GENERALE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8094 Bertrange, 57, rue de Strassen.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 janvier 1998.

E. Schroeder.

(04989/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

KÖPENICKER BANK eG.

Siège social: D-10785 Berlin, Postdamer Straße 76.

Siège de la succursale: L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 45.754.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 50, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Signature
Un mandataire

(04976/250/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

KÖPENICKER BANK eG - Niederlassung Luxemburg.

Gesellschaftssitz: Strassen.

H. R. Luxemburg B 45.754.

Die Zweigniederlassung der KÖPENICKER BANK eG in Luxemburg teilt folgende Änderungen bei der KÖPENICKER BANK eG in Berlin mit:

1. Karl-Heinz Schwabe ist nicht mehr Vorstandsmitglied.
2. Ursula Kriete und Wolfgang Lohfink sind weitere Prokuristen.
3. Alfred Parobat und Norbert Wagner sind nicht mehr Prokuristen.

Der Vorstand und die Prokuristen setzen sich aus folgenden Personen zusammen:

I. Vorstand

1. Bernd Goldmann, Bankkaufmann, Sprecher des Vorstandes, Berlin;
2. Helmut Beyer, Bankkaufmann, Berlin;
3. Andreas Fellmann, Bankkaufmann, Berlin.

II. Prokuristen

1. Ludwig Heil, Diplom-Kaufmann, Berlin;
2. Rolf Henrici, Bankkaufmann, Werder;
3. Herbert Jahn, Assessor, Berlin;
4. Alfred Janke, Bankkaufmann, Berlin;
5. Herbert Müksch, Diplom-Volkswirt, Berlin;
6. Kira Schirrmacher, Bankkauffrau, Berlin;
7. Dr. Henrik Schütt, Diplom-Kaufmann, Berlin;
8. Werner Tillner, Bankkaufmann, Berlin;
9. Ursula Kriete, Assessorin, Berlin;
10. Wolfgang Lohfink, Bankfachwirt, Berlin.

III. Geschäftsführer der Niederlassung

1. Stefan Schneider, Bankkaufmann, 12, rue de Strassen, L-8156 Bridel;
2. Werner Tillner, Bankkaufmann, Berlin.

Luxemburg, den 28. Januar 1998.

Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 50, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04977/250/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

MANOR PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 74, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 28.264.

Le bilan au 31 mars 1989, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1998, vol. 502, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

(04991/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

MANOR PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 74, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 28.264.

Le bilan au 31 mars 1990, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1998, vol. 502, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

(04992/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

MANOR PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 74, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 28.264.

Le bilan au 31 mars 1991, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1998, vol. 502, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

(04993/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

MANOR PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 74, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 28.264.

Le bilan au 31 mars 1992, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1998, vol. 502, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

(04994/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

MANOR PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 74, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 28.264.

Le bilan au 31 mars 1993, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1998, vol. 502, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

(04995/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

MANOR PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 74, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 28.264.

Le bilan au 31 mars 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1998, vol. 502, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

(04996/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

MANOR PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 74, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 28.264.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1998, vol. 502, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

(04997/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

MANOR PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 74, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 28.264.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire
du 16 décembre 1997*

– Le renouvellement des mandats de Monsieur M. Reid et de Monsieur M. West en tant qu'administrateurs est accepté jusqu'à l'Assemblée Générale de l'an 2000.

– Le renouvellement du mandat de Monsieur M. H. Hare en tant que commissaire aux comptes est accepté jusqu'à l'Assemblée Générale de l'an 2000.

– La nomination de Madame J. Reid en tant qu'administrateur jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2000 est acceptée. Réquisition d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour extrait
B. Georis

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1998, vol. 502, fol. 41, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04998/587/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

LABRADOR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 48.112.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 22 juin 1994, acte publié au Mémorial C n° 429 du 2 novembre 1994.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1998, vol. 502, fol. 25, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LABRADOR FINANCE S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(04978/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

KIKUOKA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5413 Canach, Scheierhaff.
R. C. Luxembourg B 28.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 44, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

(04974/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

KMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 23, avenue des Bains.
R. C. Luxembourg B 50.282.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(04975/604/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

LUNA D'ORO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 185, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 34.373.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(04982/604/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

LUXDIAGNOSTIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 85A, rue de Mamer.
R. C. Luxembourg B 24.804.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(04985/604/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

LUX-MET-RO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Berschbach, 29B, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.724.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

FIDUCIAIRE JOS HUBERTY

Signature

(04986/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

MACCHINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 55.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, vol. 502, fol. 23, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau (ITL 17.254.775,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Signature.

(04987/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

MAISON ET SANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 54, rue du X Octobre.
R. C. Luxembourg B 35.091.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 20, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(04990/604/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

MARSALA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 34.641.

Suite à la décision du Gérant, Monsieur Alberto Masotti, il a été convenu que l'adresse de la Société MARSALA, S.à r.l. est transférée du 16, rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 18, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Pour MARSALA, S.à r.l.
PRICE WATERHOUSE, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1998, vol. 502, fol. 43, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04999/579/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

MASIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5853 Fentange, 1 rue de Kockelscheuer.
R. C. Luxembourg B 17.223.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(05000/604/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

MICHIKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5412 Canach, Scheierhaff
R. C. Luxembourg B 30.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 44, case 8, ont été déposés registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

(05008/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

MILK BAR LO SMERALDO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 31, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 33.011.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(05009/604/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.
